27e ANNÉE — T. 42

N° 927 — 7 janvier 1945



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

REVUE HEBDOMADAIRE

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 4 francs
Abonnements { Un an : 175 francs
Six mois : 90 francs

Radiomessage de S. S. Pie XII
(24 décembre 1944)

Le sixième Noël de guerre.

« *Benignitas et humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei.* (*Tit.*, III, 4.) Dieu notre Sauveur a fait paraître sa bonté et son amour pour les hommes. » Pour la sixième fois déjà depuis le début de cette horrible guerre, la liturgie sainte de Noël salue de ces paroles, qui respirent une paix sereine, la venue parmi nous du Dieu Sauveur. L'humble et misérable crèche de Bethléem attire de toutes parts, avec une force inexprimable, la pensée de tous les croyants.

Au fond des cœurs enveloppés de ténèbres, affligés, abattus, descend, pour les envahir en entier, un grand torrent de lumière et de joie. Les fronts abaissés se relèvent sereins, car Noël est la fête de la dignité humaine, la fête de « l'admirable échange, par lequel le Créateur du genre humain, en prenant un corps vivant, a daigné naître de la Vierge, et par sa venue nous a dispensé sa divinité » (*Première ant. des premières Vêpres de la Circoncision*).

Mais notre regard se porte spontanément de l'Enfant lumineux de la crèche sur le monde qui nous entoure, et le soupir douloureux de l'évangéliste saint Jean monte à nos lèvres : « *Lux in tenebris lucet et tenebrae eam non comprehenderunt.* (*Jean*, I, 5.) La lumière luit dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont pas accueillie. »

Car, hélas ! cette sixième fois encore, l'aube de Noël se lève sur des champs de bataille toujours plus vastes, sur des cimetières où s'accumulent toujours plus nombreuses les dépouilles des victimes, sur des terres désertes, où quelques rares tours vacillantes marquent dans leur silencieuse tristesse les ruines de villes naguère florissantes et prospères, où des cloches tombées ou enlevées ne réveillent plus les habitants de leur chant joyeux de Noël. Ce sont autant de témoins muets qui dénoncent cette tache dans l'histoire de l'humanité, laquelle volontairement aveugle devant la clarté de Celui qui est la splendeur et la lumière du Père, volontairement éloignée du Christ, est descendue et tombée dans la ruine et dans l'abdication de sa propre dignité. Même la petite lampe s'est éteinte dans beaucoup de temples majestueux, dans beaucoup de modestes chapelles, où, près du tabernacle, elle avait partagé les veilles de l'Hôte divin sur le monde endormi. Quelle désolation ! Quel contraste ! N'y aurait-il donc plus espoir pour l'humanité ?

Aurore d'espérance.

Béni soit le Seigneur ! Des lugubres gémissements de la douleur, du sein même de l'angoisse déchirante des individus et des pays opprimés, se lève une aurore d'espérance. Dans une partie toujours croissante de nobles esprits surgissent une pensée, une volonté de plus en plus claire et ferme : faire de cette guerre mondiale, de cet universel bouleversement, le point de départ d'une ère nouvelle pour le renouvellement profond, la réorgani-

sation totale du monde. A cet effet, tandis que les armées continuent à s'épuiser en luttes meurtrières, avec des moyens de combat toujours plus cruels, les hommes de gouvernement, représentants responsables des nations, se réunissent pour des conversations, pour des conférences, en vue de déterminer les droits et les devoirs fondamentaux sur lesquels devrait être reconstruite une communauté des Etats, de tracer le chemin vers un avenir meilleur, plus sûr, plus digne de l'humanité.

Antithèse étrange, cette coïncidence d'une guerre dont l'âpreté tend au paroxysme, et du remarquable progrès des aspirations et des projets vers une entente pour une paix solide et durable ! On peut bien discuter sans doute la valeur, l'applicabilité, l'efficacité de tel ou tel projet, le jugement à porter sur eux peut bien rester en suspens ; mais il n'en est pas moins vrai que le mouvement est en cours.

Le problème de la démocratie.

En outre — et ceci est peut-être le point le plus important, — à la lueur sinistre de la guerre qui les emporte, dans la chaleur cuisante de la fournaise où ils se trouvent emprisonnés, les peuples se sont comme réveillés d'une longue torpeur. Ils ont pris en face de l'Etat, en face des gouvernants, une attitude nouvelle, interrogative, critique, défiante. Instruits par une amère expérience, ils s'opposent avec plus de véhémence aux monopoles d'un pouvoir dictatorial, incontrôlable et intangible, et ils réclament un système de gouvernement qui soit plus compatible avec la dignité et la liberté des citoyens.

Ces multitudes, inquiètes, bouleversées par la guerre jusqu'en leurs assises les plus profondes, ont acquis aujourd'hui l'intime persuasion — auparavant peut-être vague et confuse, mais désormais incoercible — que, si la possibilité de contrôler et de corriger l'activité des pouvoirs publics n'avait pas fait défaut, le monde n'aurait pas été entraîné dans le tourbillon désastreux de la guerre, et qu'afin d'éviter à l'avenir qu'une pareille catastrophe se répète, il faut créer dans le peuple lui-même des garanties efficaces.

Dans cet état d'esprit, faut-il s'étonner que la tendance démocratique envahisse les peuples et obtienne largement le suffrage et le consentement de ceux qui aspirent à collaborer plus efficacement aux destinées des individus et de la société ?

Il est à peine nécessaire de rappeler que, selon l'enseignement de l'Eglise, « il n'est pas défendu de préférer des gouvernements modérés de forme populaire, pourvu que reste sauve la doctrine catholique sur l'origine et l'exercice du pouvoir public », et que « l'Eglise ne réprouve aucune des formes variées de gouvernement, pourvu qu'elles soient aptes en elles-mêmes à procurer le bien des citoyens » (LÉON XIII, Enc. *Libertas*, 20 juin 1888, à la fin).

Si donc, en cette solennité qui commémore à la fois la bonté du Verbe incarné et la dignité de l'homme (dignité entendue non seulement sous l'aspect de la personne, mais aussi dans la vie sociale), Nous portons Notre attention sur le problème de la démocratie pour examiner selon quels principes elle doit être réglée pour pouvoir se dire une vraie et saine démocratie, répondant aux circonstances de l'heure présente, il est clairement indiqué que la sollicitude diligente de l'Eglise ne va pas tant à sa structure et à son organisation extérieure — qui dépendent des aspirations propres de chaque peuple — qu'à l'homme lui-même qui, loin d'être l'objet et comme un élément passif de la vie sociale, en est au contraire, et doit en être et demeurer le sujet, le fondement et la fin.

Déclaration faite que la démocratie, entendue dans son sens large, admet des formes diverses et peut se réaliser aussi bien dans des monarchies que dans des républiques, deux questions se présentent à Notre examen :

1° Quels doivent être les caractères distinctifs des hommes vivant en démocratie et sous le régime démocratique ? 2° Quels sont les caractères distinctifs des hommes qui dans une démocratie détiennent le pouvoir public ?

I. Caractères particuliers des citoyens en régime démocratique.

Exprimer son opinion personnelle sur les devoirs et les sacrifices qui lui sont imposés ; ne pas être contraint à obéir sans avoir été entendu, voilà deux droits du citoyen qui trouvent dans une démocratie, comme le nom l'indique, leur expression. A la solidité, à l'harmonie, aux bons résultats de ce contact entre les citoyens et le gouvernement de l'Etat, on peut reconnaître si une démocratie est vraiment saine et équilibrée, et quelle est sa force de vie et de développement. Pour ce qui touche ensuite à l'extension et à la nature des sacrifices réclamés de tous les citoyens — en un temps comme le nôtre où l'activité de l'Etat est si vaste et si décisive, — la forme démocratique de gouvernement apparaît à beaucoup comme un postulat naturel imposé par la raison elle-même. Cependant, quand on réclame « plus de démocratie et une meilleure démocratie », cette exigence ne peut avoir d'autre sens que de mettre le citoyen toujours plus en mesure d'avoir une opinion personnelle propre, et de l'exprimer, et de la faire valoir d'une manière correspondant au bien commun.

Peuple et « masse ».

De là découle une première conclusion nécessaire, avec sa conséquence pratique. L'Etat ne contient pas en lui-même et ne réunit pas mécaniquement dans un territoire donné une agglomération amorphe d'individus. Il est, et doit être en réalité, l'unité organique et organisatrice d'un vrai peuple.

Peuple et multitude amorphe, ou, comme on a coutume de dire, « masse », sont deux concepts différents. Le peuple vit et se meut par sa vie propre ; la masse est en elle-même inerte, et elle ne peut être mue que de l'extérieur. Le peuple vit de la plénitude de la vie des hommes qui le composent, dont chacun — à la place et de la manière qui lui sont propres — est une personne consciente de ses propres responsabilités et de ses propres convictions. La masse, au contraire, attend l'impulsion du dehors, jouet facile entre les mains de quiconque en exploite les instincts et les impressions, prompte à suivre, tour à tour, aujourd'hui ce drapeau et demain cet autre. L'exubérance vitale d'un vrai peuple répand la vie, abondante et riche, dans l'Etat et dans tous ses organes, leur infusant, avec une vigueur sans

cesse renouvelée, la conscience des propres responsabilités, le sens vrai du bien commun. La force élémentaire de la masse peut n'être aussi qu'un instrument au service d'un Etat qui sait habilement en faire usage. L'Etat lui-même, aux mains d'un ou de plusieurs ambitieux, groupés artificiellement par leurs tendances égoïstes, peut, en s'appuyant sur la masse, devenir une pure machine, imposer arbitrairement sa volonté à la meilleure partie du peuple : l'intérêt commun en reste lésé gravement et pour longtemps, et la blessure ainsi faite est bien souvent difficilement guérissable.

Il résulte clairement de là une autre conclusion : la masse — telle que Nous venons de la définir — est l'ennemie principale de la vraie démocratie et de son idéal de liberté et d'égalité.

Dans un peuple digne de ce nom, le citoyen a conscience de sa propre personnalité, de ses devoirs et de ses droits ; la conscience de sa propre liberté se joint au respect de la liberté et de la dignité des autres. Dans un peuple digne de ce nom, toutes les inégalités, qui dérivent non du libre caprice, mais de la nature même des choses, inégalités de culture, de richesses, de position sociale — sans préjudice, bien entendu, de la justice et de la charité mutuelle — ne sont nullement un obstacle à l'existence et à la prédominance d'un authentique esprit de communauté et de fraternité. Bien au contraire, loin de nuire aucunement à l'égalité civile, elles lui confèrent son sens légitime, à savoir que chacun a le droit, en face de l'Etat, de vivre honorablement sa propre vie personnelle, au poste et dans les conditions où l'ont placé les desseins et les dispositions de la Providence.

Par opposition à ce tableau de l'idéal démocratique de liberté et d'égalité dans un peuple gouverné par des mains honnêtes et prévoyantes, quel spectacle offre un Etat démocratique laissé au caprice arbitraire de la masse ! La liberté, en tant que devoir moral de la personne, se transforme en une prétention tyrannique de donner libre essor aux impulsions et aux appétits humains aux dépens d'autrui. L'égalité dégénère en un nivellement mécanique, en une uniformité sans nuance aucune : sentiment de l'honneur vrai, activité personnelle, respect de la tradition, dignité, tout ce qui, en un mot, donne à la vie sa valeur, s'effondre peu à peu et disparaît. Il n'y a à survivre, d'une part, que les victimes trompées par la fascination apparente de la démocratie que, dans leur ingénuité, elles confondent avec ce qui en est l'esprit, avec la liberté et l'égalité, et, d'autre part, que des profiteurs plus ou moins nombreux ayant su, grâce à la puissance de l'argent ou de l'organisation, s'assurer par-dessus les autres une condition privilégiée et le pouvoir lui-même.

II. Caractères des hommes qui dans la démocratie détiennent le pouvoir public.

L'Etat démocratique, qu'il soit monarchique ou républicain, doit, comme n'importe quelle autre forme de gouvernement, être investi du pouvoir de commander avec une autorité vraie et effective. L'ordre absolu des êtres et des fins, qui montre dans l'homme une personne autonome, c'est-à-dire un sujet de devoirs et de droits inviolables, d'où dérive et où tend sa vie sociale, comprend également l'Etat comme société nécessaire, revêtue de l'autorité sans laquelle il ne pourrait ni exister ni vivre. Si donc les hommes, en se prévalant de la liberté personnelle, niaient toute dépendance par rapport à une autorité supérieure munie du droit de coercition, ils saperaient par le fait même le fondement de leur propre dignité et liberté, c'est-à-dire cet ordre absolu des êtres et des fins.

Ainsi établis sur cette même base, la personne, l'Etat, le pouvoir public avec leurs droits respectifs se trouvent tellement liés et unis entre eux qu'ils se soutiennent ou s'écroulent tous ensemble.

Et comme cet ordre absolu, aux yeux de la saine raison, et surtout de la foi chrétienne, ne peut avoir d'autre origine qu'en un Dieu personnel, notre Créateur, il suit de là que la dignité de l'homme est la dignité de l'image de Dieu, que la dignité de l'Etat est la dignité de la communauté morale voulue par Dieu, que la dignité de l'autorité politique est la dignité de sa participation à l'autorité de Dieu.

Aucune forme d'Etat ne saurait se dispenser d'avoir égard à cette intime et indissoluble connexion ; moins que toute autre la démocratie. Par conséquent, si celui qui détient le pouvoir public ne la voit pas, ou s'il la néglige plus ou moins, il ébranle dans ses bases sa propre autorité. De même, s'il ne tient pas suffisamment compte de cette relation, s'il ne voit pas dans sa charge la mission de réaliser l'ordre voulu par Dieu, le danger surgira que l'égoïsme du pouvoir ou des intérêts l'emporte sur les exigences essentielles de la morale politique et sociale, que les vaines apparences d'une démocratie de pure forme ne servent souvent comme de masque à tout ce qu'il y a en réalité de moins démocratique.

Seule la claire intelligence des fins assignées par Dieu à toute société humaine, jointe au sentiment profond des sublimes devoirs de l'œuvre sociale, peut mettre ceux à qui est confié le pouvoir en mesure d'accomplir leurs propres obligations dans l'ordre législatif, judiciaire ou exécutif, avec cette conscience de leur propre responsabilité, avec cette objectivité, avec cette impartialité, avec cette loyauté, avec cette générosité, avec cette incorruptibilité, sans lesquelles un gouvernement démocratique réussirait difficilement à obtenir le respect, la confiance et l'adhésion de la meilleure partie du peuple.

Le sens profond des principes d'un ordre politique et social, sain et conforme aux règles du droit et de la justice, est de particulière importance chez ceux qui, dans n'importe quelle forme de régime démocratique, possèdent, comme représentants du peuple, complètement ou en partie, le pouvoir législatif. Et puisque le centre de gravité d'une démocratie normalement constituée réside dans cette représentation populaire, dont les courants politiques rayonnent dans tous les domaines de la vie publique — tant pour le bien que pour le mal, — la question de l'élévation morale, de l'aptitude pratique, de la capacité intellectuelle des députés au Parlement, est pour tout peuple de régime démocratique une question de vie ou de mort, de prospérité ou de décadence, d'assainissement ou de perpétuel malaise.

Pour accomplir une action féconde, pour se concilier l'estime et la confiance, tout corps législatif doit — comme l'attestent d'incontestables expériences — accueillir dans son sein une élite

d'hommes spirituellement éminents et au caractère ferme, qui se considèrent comme les représentants du peuple tout entier et non pas comme les mandataires d'une foule, aux intérêts particuliers de laquelle sont souvent, hélas ! sacrifiés les vrais besoins et les vraies exigences du bien commun. Une élite d'hommes qui ne soit restreinte à aucune profession ni à aucune condition, mais qui soit l'image de la vie multiple de tout le peuple. Une élite d'hommes de conviction chrétienne solide, de jugement juste et sûr, de sens pratique et équitable, et qui, dans toutes les circonstances, restent conséquents avec eux-mêmes ; des hommes de doctrine claire et saine, aux desseins solides et droits ; avant tout des hommes qui, par l'autorité émanant de leur conscience pure et rayonnant largement autour d'eux, soient capables d'être des guides et des chefs, spécialement dans les temps où les nécessités pressantes surexcitent l'impressionnabilité du peuple et le rendent plus facile à être dévoyé et à s'égarer ; des hommes qui, dans les périodes de transition, généralement travaillées et déchirées par les passions, par les divergences des opinions et par les oppositions de programmes, se sentent doublement tenus de faire circuler dans les veines enfiévrées du peuple et de l'Etat l'antidote spirituel des vues claires, de la bonté empressée, de la justice également favorable à tous, et la tendance résolue à l'union et à la concorde nationale dans un esprit de sincère fraternité.

Les peuples dont le tempérament spirituel et moral est suffisamment sain et fécond trouvent en eux-mêmes et peuvent donner au monde les hérauts et les instruments de la démocratie, qui vivent dans ces dispositions et savent les mettre réellement en pratique. Au contraire, là où manquent ces hommes, d'autres viennent occuper leur place pour faire de l'activité politique l'arène de leur ambition, une course au gain pour eux-mêmes, pour leur caste ou pour leur classe, et c'est ainsi que la chasse aux intérêts particuliers fait perdre de vue et met en péril le vrai bien commun.

L'absolutisme d'Etat.

Une saine démocratie fondée sur les principes immuables de la loi naturelle et des vérités révélées sera résolument contraire à cette corruption qui attribue à la législation de l'Etat un pouvoir sans frein ni limites, et qui, malgré de vaines apparences contraires, fait aussi du régime démocratique un pur et simple système d'absolutisme.

L'absolutisme d'Etat (qui ne saurait se confondre, comme tel, avec la monarchie absolue, dont il n'est pas question ici) consiste en effet dans le principe erroné que l'autorité de l'Etat est illimitée, et qu'en face d'elle — même quand elle donne libre cours à ses vues despotiques, en dépassant les frontières du bien et du mal — on n'admet aucun appel à une loi supérieure qui oblige moralement.

Un homme pénétré d'idées justes au sujet de l'Etat, de l'autorité et du pouvoir dont il est revêtu en tant que gardien de l'ordre social, ne pensera jamais à léser la majesté de la loi positive dans les limites de sa compétence naturelle. Mais cette majesté du droit positif humain n'est sans appel que s'il se conforme — ou du moins ne s'oppose pas — à l'ordre absolu établi par le Créateur et mis en une nouvelle lumière par la révélation de l'Evangile. Elle ne peut subsister qu'autant qu'elle respecte le fondement sur lequel s'appuient également la personne humaine, l'Etat et le pouvoir public. C'est là le critère fondamental de toute forme saine de gouvernement, y compris la démocratie, critère qui doit servir à juger la valeur morale de toute loi particulière.

III. Nature et conditions d'une organisation efficace de la paix.

L'unité du genre humain et la société des peuples.

Nous avons voulu, chers fils et chères filles, profiter de l'occasion de la fête de Noël pour indiquer par quels chemins une démocratie qui corresponde à la dignité humaine peut, en harmonie avec la loi naturelle et avec les desseins que Dieu manifeste dans la révélation, parvenir à de bienfaisants résultats. Nous comprenons profondément, en effet, l'importance suprême de ce problème pour le progrès pacifique de la famille humaine ; mais Nous connaissons en même temps les hautes exigences que cette forme de gouvernement impose à la maturité morale de chacun des citoyens. C'est une maturité à laquelle on se flatterait en vain de pouvoir parvenir pleinement et sûrement, si la lumière de la grotte de Bethléem n'éclairait pas le sentier obscur par lequel les peuples, au sortir de la tempête présente, s'acheminent vers un avenir qu'ils espèrent plus serein.

Jusqu'à quel point pourtant les représentants et les pionniers de la démocratie seront-ils convaincus dans leurs délibérations que l'ordre absolu des êtres et des fins, rappelé par Nous à plusieurs reprises, implique aussi, comme exigence morale et comme couronnement du développement social, l'unité du genre humain et de la famille des peuples ? De la reconnaissance de ce principe dépend l'avenir de la paix. Aucune réforme mondiale, aucune garantie de paix ne peut en faire abstraction sans s'affaiblir et se renier elle-même. Si au contraire cette même exigence morale trouvait sa réalisation dans une société des peuples qui saurait éviter les défauts de structure et les faiblesses des solutions précédentes, alors la majesté de cet ordre réglerait et dominerait également les délibérations de cette société et l'application de ses moyens de sanction.

Pour la même raison, on comprend que l'autorité d'une telle société des peuples devra être réelle et effective sur les Etats qui en sont les membres, de manière pourtant que chacun d'entre eux conserve un droit égal à sa souveraineté relative. C'est seulement de cette manière que l'esprit d'une saine démocratie pourra pénétrer également dans le domaine vaste et épineux de la politique extérieure.

Contre la guerre d'agression comme solution des controverses internationales.

Il y a, du reste, un devoir qui oblige tout le monde et qui ne souffre aucun retard, aucun délai, aucune hésitation, aucune tergiversation : celui de faire tout ce qui est possible pour proscrire et bannir une fois pour toutes la guerre d'agression comme solution légitime pour les controverses internationales et comme moyen de

réalisation pour des aspirations nationales. On a vu dans le passé se produire beaucoup de tentatives dans ce but. Toutes ont échoué. Et elles échoueront toujours toutes, aussi longtemps que la partie plus saine du genre humain ne sera pas fermement résolue, et saintement obstinée, comme par un devoir de conscience, à remplir la mission que les temps passés avaient commencée sans assez de sérieux et de résolution.

Si jamais une génération a dû entendre s'élever au fond de la conscience le cri : « Guerre à la guerre », c'est certainement la présente. Elle est passée à travers un océan de sang et de larmes, comme peut-être n'en ont jamais connu les temps passés ; elle en a vécu si intensément les indicibles atrocités, que le souvenir de tant d'horreurs devra rester imprégné dans sa mémoire et jusqu'au plus profond de son âme, comme l'image d'un enfer, dont quiconque conserve au cœur un sentiment d'humanité ne pourra jamais avoir de plus ardent désir que d'en fermer les portes pour toujours.

Formation d'un organisme commun pour le maintien de la paix.

Les décisions connues jusqu'ici des Commissions internationales permettent de conclure qu'un point essentiel de tout aménagement futur du monde serait la formation d'un organisme pour le maintien de la paix ; d'un organisme investi de commun accord d'une autorité suprême et qui aurait aussi dans ses attributions d'étouffer dans son germe toute menace d'agression isolée ou collective. Personne ne pourrait saluer cette évolution avec plus de joie que qui a défendu depuis longtemps le principe que la théorie de la guerre, comme moyen apte et proportionné de résoudre les conflits internationaux, est désormais dépassée. A cette collaboration commune, qui est à entreprendre avec un sérieux d'intention inconnu jusqu'ici, personne ne saurait souhaiter plus ardemment plein et heureux succès que qui s'est employé consciencieusement à amener la mentalité chrétienne et religieuse à réprouver la guerre moderne et ses monstrueux moyens de lutte.

Monstrueux moyens de lutte ! On ne saurait contester que le progrès des inventions humaines, qui devait marquer l'avènement d'un plus grand bien-être pour toute l'humanité, a été détourné de son but pour être employé à détruire ce que les siècles avaient édifié. Mais par là même s'est manifestée toujours plus évidente l'immoralité de cette guerre d'agression. Et si maintenant à l'aveu de cette immoralité s'ajoute la menace d'une intervention juridique des nations et d'un châtiment infligé à l'agresseur par la Société des Etats, en sorte que la guerre se sente toujours sous le coup de la proscription et toujours sous la surveillance d'une action préventive, alors l'humanité pourra sortir de la nuit obscure où elle est restée si longtemps submergée ; elle pourra saluer l'aurore d'une nouvelle et meilleure époque de son histoire.

Son statut excluant toute imposition injuste.

A une condition pourtant : c'est que l'organisation de la paix, avec les garanties mutuelles, et, quand elles deviennent nécessaires, les sanctions économiques et même l'intervention armée qui devraient lui donner force et stabilité, ne consacre définitivement aucune injustice, qu'elle ne lèse aucun droit au détriment d'aucun peuple (qu'il appartienne au groupe des vainqueurs, des vaincus ou des neutres), qu'elle ne perpétue aucune imposition ou charge, en dehors de celles qui sont seules temporairement permises comme réparation des dommages de guerre.

Que certains peuples, dont les gouvernants — ou peut-être aussi eux-mêmes en partie — portent l'imputation d'être responsables de la guerre, aient à supporter durant quelque temps les rigueurs de mesures de sécurité, jusqu'au moment où les liens de confiance mutuelle violemment brisés se soient peu à peu renoués, c'est là chose humainement explicable et, selon toute probabilité, ce sera chose pratiquement inévitable. Néanmoins, ces peuples devront avoir, eux aussi, l'espoir bien fondé — dans la mesure de leur loyauté et de leur coopération effective aux efforts pour la restauration future — de pouvoir devenir, tout comme les autres Etats, avec la même considération et les mêmes droits, associés à la grande communauté des nations. Leur refuser cet espoir, ce serait le contraire d'une sagesse prévoyante, ce serait assumer la grave responsabilité de barrer le chemin à une libération générale de toutes les conséquences désastreuses, tant matérielles que morales et politiques, du gigantesque cataclysme qui a secoué jusque dans ses dernières profondeurs la pauvre famille humaine, mais qui en même temps lui a indiqué la route vers de nouveaux buts.

Les austères leçons de la douleur.

Nous ne voulons pas renoncer à la confiance que les peuples, qui sont tous passés par l'école de la douleur, auront su en retenir les austères leçons. Et pour Nous confirmer dans cet espoir, Nous avons les paroles d'hommes qui ont éprouvé davantage les souffrances de la guerre et qui ont trouvé des accents généreux pour exprimer, en même temps que l'affirmation des exigences propres de sécurité contre toute future agression, leur respect des droits vitaux des autres peuples et leur aversion pour toute usurpation des mêmes droits. Il serait vain d'attendre que ce jugement sage, dicté par l'expérience de l'histoire et par un sens politique élevé, soit généralement accepté — dans l'effervescence encore actuelle des esprits — par l'opinion publique, ou même seulement par une majorité. La haine, l'incapacité de se comprendre réciproquement ont fait se lever entre les peuples qui ont combattu les uns contre les autres un nuage trop dense pour pouvoir espérer que l'heure soit déjà venue où un faisceau de lumière commence à éclairer le tragique panorama des deux côtés de l'obscure muraille. Mais il y a une chose que Nous savons, c'est que le moment viendra, et peut-être plus tôt qu'on ne pense, où les uns et les autres reconnaîtront que, tout considéré, il n'y a qu'un moyen de sortir du réseau embrouillé dans lequel la lutte et la haine ont enlacé le monde, c'est le retour à une solidarité trop longtemps oubliée, à une solidarité ne se limitant pas à tels ou tels peuples, mais universelle, fondée sur la connexion intime de leurs destinées et sur les droits qui appartiennent également à chacun d'eux.

La punition des délits

Personne, certes, ne pense à désarmer la justice à l'égard de qui a profité de la guerre pour commettre des délits réels et prouvés de droit commun ; les soi-disant nécessités militaires pouvaient tout au plus y servir de prétexte ; elles ne sauraient jamais les justifier. Mais si elle prétendait juger et punir, non plus des individus, mais tout entières et en bloc des collectivités, qui pourrait ne pas voir dans un pareil procédé une violation des règles qui président à n'importe quel jugement humain ?

IV. L'Eglise protectrice de la vraie dignité et de la liberté humaine.

En un temps où les peuples se trouvent en face de devoirs comme ils n'en ont peut-être jamais rencontré aux tournants de leur histoire, ils sentent bouillonner dans leurs cœurs tourmentés le désir impatient et comme inné de prendre les rênes de leur propre destin avec plus d'autonomie que par le passé ; ils espèrent réussir ainsi plus facilement à se défendre contre les irruptions périodiques de l'esprit de violence qui, comme un torrent de lave incandescente, n'épargne rien de tout ce qui leur est cher et sacré.

Grâces à Dieu, on peut croire passé le temps où l'appel aux principes de la morale et de l'Evangile pour la vie des Etats et des peuples était dédaigneusement exclu comme utopique. Les événements de ces années de guerre se sont chargés de réfuter, d'une manière plus dure qu'on ne l'aurait jamais pu penser, les propagateurs de semblables doctrines. Le dédain montré par eux contre ce prétendu irréalisme s'est changé en une épouvantable réalité : brutalité, injustice, destruction, anéantissement.

Si l'avenir appartient à la démocratie, un rôle de premier ordre dans sa mise en œuvre devra revenir à la religion du Christ et à l'Eglise, comme messagère de la parole du Rédempteur et comme continuatrice de sa mission de salut. C'est elle, en effet, qui enseigne et qui défend la vérité ; c'est elle qui communique les forces surnaturelles de la grâce, pour réaliser l'ordre des êtres et des fins établi par Dieu, comme fondement dernier et norme directrice de toute démocratie.

Par son existence même, l'Eglise se dresse en face du monde comme un phare resplendissant qui rappelle constamment cet ordre divin. Son histoire porte le clair reflet de sa mission providentielle. Les luttes que, contrainte par l'abus de la force, elle a dû soutenir pour la défense de la liberté reçue de Dieu furent, en même temps, des luttes pour la vraie liberté de l'homme.

L'Eglise a la mission d'annoncer au monde, désireux de formes meilleures et plus parfaites de démocratie, le message le plus élevé et le plus nécessaire qu'il puisse y avoir : la dignité de l'homme, la vocation à la filiation de Dieu. C'est le cri puissant qui de la crèche de Bethléem résonne jusqu'aux extrémités de la terre aux oreilles des hommes, en un temps où cette dignité est le plus douloureusement abaissée.

Le mystère de Noël proclame cette dignité inviolable de l'homme avec une vigueur et une autorité sans appel qui dépasse infiniment celle à laquelle pourraient parvenir toutes les déclarations possibles des droits de l'homme. Noël, la grande fête du Fils de Dieu apparu dans la chair, la fête où le ciel se penche vers la terre avec une grâce et une bienveillance ineffables, Noël est aussi le jour où la chrétienté et l'humanité, devant la crèche, dans la contemplation de la « bonté et de l'humanité de Dieu notre Sauveur », deviennent plus intimement conscientes de l'unité étroite que Dieu a établie entre elles. Le berceau du Sauveur du monde, qui a restauré la dignité humaine dans toute sa plénitude, est le point indiqué où se peut sceller l'alliance entre tous les hommes de bonne volonté. Là, au pauvre monde déchiré par les discordes, divisé par les égoïsmes, empoisonné par les haines, la lumière sera accordée, l'amour sera rendu, et il lui sera donné de s'acheminer, dans l'harmonie cordiale, vers le but commun, afin de trouver finalement la guérison de ses blessures dans la paix du Christ.

V. Croisade de charité.

Nous ne voulons pas achever Notre message de Noël sans dire un mot vibrant de gratitude à tous ceux — Etats, gouvernements, évêques, peuples — qui en ces temps d'inexprimables malheurs Nous ont puissamment aidé à entendre le cri de douleur qui Nous parvient de tant de parties du monde et à tendre Notre main secourable à tant de fils et de filles aimés, que les vicissitudes de la guerre ont réduits à une extrême pauvreté et à la misère.

Et il est juste de rappeler en premier lieu l'œuvre immense d'assistance déployée, malgré la difficulté extraordinaire des transports, par les Etats-Unis d'Amérique et, pour ce qui concerne particulièrement l'Italie, par l'excellentissime représentant personnel de M. le président de cette Union.

Il Nous plaît d'exprimer autant d'éloge et de reconnaissance à la générosité du chef de l'Etat, du gouvernement et du peuple espagnol, du gouvernement irlandais, de l'Argentine, de l'Australie, de la Bolivie, du Brésil, du Canada, du Chili, de l'Italie, de la Lithuanie, du Pérou, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Hongrie, de l'Uruguay, qui ont rivalisé de nobles sentiments de fraternité et de charité, dont l'écho n'en résonnera pas en vain dans le monde.

Tandis que les hommes de bonne volonté s'efforcent de jeter un pont spirituel pour unir les peuples, cette bonne action, pure et désintéressée, revêt un aspect et une valeur de particulière importance.

Lorsque les dissonances de la haine et de la discorde, qui dominent l'heure présente, ne seront plus — nous le souhaitons tous — qu'un triste souvenir, on verra mûrir avec plus d'abondance encore les fruits de cette victoire de l'amour vivant et magnanime sur le poison de l'égoïsme et des inimitiés.

Puissent tous ceux qui ont participé à cette croisade de charité trouver un stimulant et une récompense dans Notre Bénédiction apostolique et dans la pensée qu'au jour de la fête de l'amour monte pour eux vers le ciel du fond d'innombrables cœurs angoissés, mais non oublieux malgré leur gêne, la prière de reconnaissance : « Daignez accorder, Seigneur, à tous ceux qui nous font du bien à cause de votre nom, la vie éternelle ! »

NOUVEL AN 1945

Les vœux du Corps diplomatique au chef du Gouvernement

La réception du Corps diplomatique, à l'occasion de la présentation des vœux de nouvel an, a eu lieu le 1er janvier, avec le cérémonial d'usage, à l'hôtel de la Présidence.

Tout d'abord, à 9 h. 45, le général de Gaulle, en présence de M. Bidault, ministre des Affaires étrangères, et de M. Lozé, chef du protocole, recevait S. Exc. Mgr Angelo Roncalli, nonce apostolique, qui lui a remis ses lettres de créance.

A 10 h. 30, les ambassadeurs et les ministres plénipotentiaires accrédités auprès du Gouvernement provisoire de la République française présentaient leurs vœux au Chef de l'Etat. En leur nom, le nonce apostolique a prononcé le discours suivant :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Ce m'est un grand honneur que de me faire pour la première fois l'interprète des éminents collègues du Corps diplomatique auprès de Votre Excellence pour vous exprimer, au nom de nos souverains et chefs d'Etat, les meilleurs vœux du jour de l'an.

Au milieu d'épreuves et de souffrances inévitables, l'année qui vient de se terminer a été marquée pour la France par des événements de la plus haute importance. Grâce à votre clairvoyance politique et à votre énergie, ce cher pays a retrouvé, en effet, sa liberté et sa foi dans ses destinées.

Nous ne doutons pas que la prochaine année ne soit témoin de nouveaux progrès et d'ascensions nouvelles. La France reprend ainsi sa traditionnelle physionomie et la place qui lui revient parmi les nations. Avec son esprit lucide, son goût du travail, son amour de la liberté, son rayonnement spirituel dont j'ai été moi-même le témoin heureux pendant les longues années passées dans le Proche-Orient, elle saura montrer le chemin qui, dans l'union des cœurs et dans la justice, amène finalement notre société vers des périodes de paix et de tranquillité durables.

C'est l'invitation qui résonne d'en haut en ces jours-ci. Qu'elle puisse être recueillie par les hommes de bonne volonté ! Voilà nos vœux et nos souhaits, Monsieur le président. Nous y ajoutons ceux que nous formons pour votre bonheur personnel en demandant à la divine Providence de vous garder longtemps à l'affection du pays.

Le général de Gaulle a répondu :

MONSIEUR LE NONCE,

Je suis profondément touché des vœux qu'au nom des souverains et chefs d'Etat, ainsi que de leurs représentants accrédités auprès du gouvernement provisoire de la République, vous venez d'exprimer pour la grandeur de la France. Ce n'est pas sans émotion que j'ai l'honneur d'accueillir, au seuil de la nouvelle année, les membres éminents du Corps diplomatique assemblés autour de Votre Excellence, dont je suis heureux de saluer l'arrivée dans la capitale de la France libérée.

La France, au milieu des épreuves que vous avez évoquées, a su montrer, une fois de plus dans cette guerre, par ses efforts et ses sacrifices, sa fidélité inébranlable à la liberté, au droit, à la justice et au respect de la personne humaine que ses fils et ses filles servent en servant la patrie. Elle puise dans cet idéal la force et la volonté d'écraser la tyrannie. De la victoire devra sortir un monde meilleur. Les peuples, assurés d'un libre et pacifique développement, seront enfin protégés contre les entreprises de violence. La France reprend sa place légitime dans le concert des nations et s'engage à mettre en œuvre toutes les ressources de son génie et de sa puissance pour contribuer à l'établissement de cette paix réelle qu'appellent tous les hommes de bonne volonté.

Je tiens, Monsieur le nonce, à exprimer à Votre Excellence, ainsi qu'à tous les chefs de missions qui l'entourent, mes vœux pour le bonheur personnel des souverains et chefs d'Etat qu'ils représentent et pour le salut de leur patrie.

S. Exc. Mgr Ange-Joseph Roncalli nonce apostolique en France

L'*Osservatore Romano* du 22 décembre a annoncé officiellement la nomination de S. Exc. Mgr Ange-Joseph Roncalli, délégué apostolique de Turquie et et de Grèce, comme nonce apostolique à Paris. Après un court séjour à Rome, le nouveau nonce est arrivé à Paris le 30 décembre. Dans la matinée du lundi 1er janvier 1945, il a remis ses lettres de créance au général de Gaulle, Chef du Gouvernement provisoire de la République française, en présence de M. Georges Bidault, avec le cérémonial traditionnel.

Quelques heures après, il présentait en sa qualité de doyen, les vœux du Corps diplomatique au Chef du Gouvernement.

S. Exc. Mgr Roncalli, archevêque titulaire de Mesembria (aujourd'hui Missivri, en Bulgarie), est né à Sotto il Monte, au diocèse de Bergame, en Lombardie, le 25 novembre 1881. Ordonné prêtre le 10 août 1904, il acheva à Rome ses études ecclésiastiques commencées dans son diocèse et les couronna par le doctorat en théologie. Il devint ensuite professeur au Grand Séminaire de Bergame et secrétaire particulier du prélat si ouvert aux grands problèmes de l'époque, surtout à la question sociale, que le Pape Pie X avait appelé à l'antique siège de saint Narnus et qu'il avait sacré de ses propres mains : Mgr Radini-Tedeschi. En 1916, Don Roncalli devenait aumônier des étudiants de la ville épiscopale et, en 1921, chanoine de la cathédrale. En cette même année 1921, le 12 mars, le zélé chanoine était nommé par Rome président du Conseil central de la Propagation de la Foi en Italie et honoré de la prélature romaine.

Le 3 mars 1925, à moins de 44 ans, Mgr Roncalli était promu archevêque titulaire d'Aréopolis de Palestine, l'ancienne Rabbath-Moab, capitale des Moabites. Le 19 mars suivant, en la fête de son patron saint Joseph, il recevait la consécration épiscopale à Rome — en cette église Saint-Charles au Corso, si chère aux Lombards et où Pie XI avait célébré sa première Messe — des mains de S. Em. le cardinal Tacci, secrétaire de la S. Congrégation pour l'Eglise orientale. Le jour même de son sacre, l'archevêque d'Aréopolis était désigné comme visiteur apostolique en Bulgarie, en attendant de devenir le 16 octobre 1931 le premier titulaire de la délégation apostolique de Sofia, érigée le 26 septembre précédent sous la dépendance de la S. Congrégation pour l'Eglise orientale.

Le 15 novembre 1934, S. Exc. Mgr Margotti ayant été nommé archevêque de Gorizia, Mgr Roncalli était transféré à la délégation apostolique de Turquie et de Grèce, avec résidence principale à Istanbul (Pancaldi) et résidence secondaire à Athènes. Le délégué apostolique en Turquie, qui peut remplir son mandat dans les Eglises de tout rite en ce pays qui en compte trois (notification de la Secrétairerie d'Etat du 2. 2. 1931), est aussi vicaire patriarcal

pour les catholiques du rite latin à Constantinople, c'est-à-dire, vicaire général du patriarche de cette ville, lequel, depuis 1631, est toujours un prélat résidant à Rome. Le vicaire de S. Exc. Mgr Antonio Rossi, patriarche latin de Constantinople, gagna tout de suite le cœur des fidèles du patriarcat en publiant en langue turque sa première lettre pastorale. Le 30 novembre 1934, le délégué apostolique était transféré du siège archiépiscopal titulaire d'Aréopolis, qui redevenait simple titre épiscopal, à celui de Mesembria.

S. Exc. Mgr Roncalli va donc occuper pour la première fois une nonciature, c'est-à-dire un poste diplomatique. Il nous arrive merveilleusement préparé par sa forte culture et ses divers ministères ecclésiastiques : initiation aux problèmes sociaux auprès d'un maître, enseignement aux futurs prêtres dans un diocèse important de l'Italie du Nord, contacts nombreux avec la jeunesse universitaire, direction nationale de la plus importante des œuvres missionnaires née chez nous, l'Œuvre de la Propagation de la Foi, apostolat sacerdotal à Bergame, administration épiscopale à Constantinople, représentation du Saint-Siège dans l'est et le sud de l'Europe. Le long séjour de S. Exc. Mgr Roncalli en Orient lui a fait connaître les diverses formes de l'apostolat missionnaire français dans les régions du Levant.

FERNAND LECUP.

ACTION CATHOLIQUE

Allocution de S. Em. le cardinal Liénart, évêque de Lille, aux militants et militantes d'Action catholique [1]

BIEN CHERS MILITANTS
ET MILITANTES D'ACTION CATHOLIQUE,

Cette réunion de prières nous rappelle d'une manière saisissante les réunions semblables que nous avons tenues chaque année sous l'occupation étrangère, lorsque notre Action catholique, suspecte et proscrite, voulait cependant « tenir » et préparer de loin la résurrection de la France. Aujourd'hui que nous sommes délivrés, j'évoque avec émotion le travail que vous avez accompli et je veux vous en rendre hommage, car vous vous êtes livrés à un magnifique effort de formation chrétienne, apprenant à intensifier dans vos âmes la vie divine, découvrant, ce qui est un secret plus rarement compris, votre appartenance à l'Eglise et prenant conscience d'être les membres vivants et actifs de ce Corps mystique de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui vit dans le monde et qui agit sur lui. Pendant les années tragiques où vous étiez menacés de mourir, vous vous êtes au contraire développés et vous avez exercé une profonde influence dans tous les milieux dont vous aviez pris la responsabilité. Partout vous avez été les animateurs des œuvres de charité, de dévouement et d'entr'aide, parfois jusqu'à l'héroïsme. Je songe en particulier à ceux de vos militants qui, astreints à la loi du travail obligatoire, ont été et sont encore aujourd'hui en Allemagne les témoins du Christ parmi leurs camarades.

Ainsi la vie a triomphé de la mort et vous savez que cela s'est fait grâce à une union étroite entre vous, les militants et militantes laïques et ce qu'on appelle la hiérarchie de l'Eglise : votre évêque, l'épiscopat de France. C'est notre gloire de vous avoir encouragés, soutenus et même défendus. L'Eglise qui vous a toujours dit que vous travailliez en son nom, que vous étiez ses mandataires, a pris sous sa garde l'Action catholique française et n'a pas permis qu'on y portât atteinte. Oh ! la belle unité, la belle action vraiment catholique de l'Eglise, luttant par ses évêques, par vos aumôniers qui ont tant contribué au succès de vos entreprises et par vous, les laïques dévoués, dans un effort d'ensemble pour servir l'Eglise et la France.

Mais maintenant que nous sommes délivrés, ce beau travail ne va-t-il pas porter de nouveaux fruits ? Au fond, c'était en prévision de ce jour-là, en vue du temps où nous aurions retrouvé notre liberté, que nous nous préparions ainsi dans le silence. Nous savions bien qu'après la guerre il nous faudrait rebâtir la France. Nous sommes devant les ruines matérielles, les régions ravagées, et sans doute le courage de notre peuple aura vite fait comme après la guerre de 1914-1918 de rebâtir nos cités. Mais n'avons-nous à relever que des cités matérielles, plus belles et plus confortables que celles d'autrefois ? Est-ce qu'il ne faut pas aussi rendre à la France, en désarroi moral, atteinte jusque dans son unité, jusque dans son idéal, jusque dans son âme, une vigueur morale nouvelle pour qu'elle retrouve toute sa grandeur et qu'elle reprenne sa place à la tête des nations chrétiennes ? Oui, il nous faut refaire une France chrétienne et c'est notre affaire, telle est la tâche que je veux mettre ce soir sous vos yeux pour orienter cette année d'Action catholique.

* * *

La France de demain sera-t-elle matérialiste ou chrétienne ? Voilà le problème du moment. Les deux courants existent et se disputent l'avenir. La poussée matérialiste dispose de forces supérieurement organisées ; elle se fait sentir et elle rêve de nous faire une France à l'image d'autres pays matérialisés. Eh bien non ! Nous avons vu ce que sont les pays où règne la force et où les citoyens n'ont rien à dire qu'à obéir et à être esclaves. Ce n'est pas le sort que nous voulons connaître chez nous. Nous voulons, nous autres, une France chrétienne, c'est pour cela que l'Action catholique s'est formée, c'est là le but de nos efforts et il n'y en a pas de plus noble.

Il faut rebâtir sur le Christ, car le monde est trop malheureux sans lui. Vous savez par l'histoire ce que fut le monde quand le Christ n'était pas là. Certes, il connut des civilisations brillantes, de vastes Empires, des souverains puissants. Mais ces civilisations païennes étaient inhumaines. On y pratiquait le culte de la force, les hommes étaient esclaves, la cruauté maîtresse. Et parce qu'elles étaient inhumaines, elles étaient fragiles. Elles sont tombées les unes après les autres, et voici que malgré ces expériences passées, et que depuis vingt siècles le Christ est venu sur la terre, il y a encore des matérialistes qui pensent pouvoir créer des sociétés prospères et durables sans le Christ. Rappelons-nous la splendide image que nous a tracée le prophète Daniel. Nabuchodonosor a vu en songe une statue magnifique dont la tête était d'or, la poitrine et les bras d'argent, le ventre et les cuisses d'airain, les jambes et les pieds de fer... et d'argile. C'est le colosse aux pieds d'argile dont on parle souvent pour signifier la fragilité. Daniel explique le songe au roi. Cette statue, dans ses différentes parties, représente les Empires puissants comme Babylone qui se sont succédé et qui tous ont pour signe la richesse, la puissance ou la force, mais qui reposent à leur base sur une faiblesse que rien ne pourra corriger. Alors une petite pierre se détache de la montagne, elle frappe les pieds d'argile et tout s'écroule. Mais la petite pierre ayant accompli

(1) Cette allocution a été prononcée en l'église de Saint-Maurice, le 29 octobre 1944, fête du Christ-Roi. Le texte en est emprunté à la *Semaine religieuse de Lille* (12. 11. 44).

son œuvre de destruction grandît soudain ; elle devient une grande montagne et elle représente le royaume qui n'aura pas de fin, le royaume du Christ.

Ainsi le monde matérialiste, devant lequel se pressent encore tant d'adorateurs, est fragile, il séduit, mais il ne donne pas le bonheur. Le Christ est venu le détruire et faire surgir à sa place une société infiniment plus humaine et durable et qui répond mieux aux aspirations de nos cœurs.

A la base, il a maintenu la loi ancienne, celle qui fut donnée par Dieu à Moïse sur le Sinaï, les dix commandements, le Décalogue. Nous avons appris, dans notre enfance, au catéchisme, à l'observer comme la loi morale de notre vie personnelle, mais avons-nous pensé que ces commandements sont aussi le fondement solide de toute société vraiment humaine ? Une société où l'on reconnaît la dépendance de la créature envers Dieu, une société où l'on respecte la famille, une société où l'homme sauvegarde dans l'usage de son corps la dignité de sa personne, une société où l'on pratique à l'égard du prochain les devoirs essentiels de la justice. Voilà la loi que le Christ a confirmée et qu'il a élevée plus haut encore en la résumant tout entière dans le double amour de Dieu et du prochain. Elle est capable d'établir entre les hommes les rapports de justice et de charité qui rendent une société heureuse et durable.

C'est pourquoi je vous dis : bâtissons sur le Christ et sur personne d'autre. La Sainte Ecriture l'affirme : il est la pierre angulaire, la pierre que dans les édifices anciens on choisissait entre toutes à cause de sa solidité, afin qu'en la plaçant au point de rencontre de deux murailles, elle assurât la cohésion de toute la structure. Le Christ est la pierre angulaire. On ne peut bâtir mieux que sur lui, sur sa doctrine, sur ses exemples, sur sa loi.

★ ★ ★

Refaire une France chrétienne fondée sur le Christ, c'est vraiment notre affaire.

Il nous a pris pour ses soldats, ses militants. Il a enrichi nos intelligences de sa lumière et nos âmes de sa grâce et nous a envoyés dans le monde comme jadis ses apôtres. L'Action catholique est vraiment une participation à l'apostolat de l'Eglise. Pour une part vous en avez la responsabilité. Allez donc dans le monde pour lui communiquer les lumières et les grâces que vous avez reçues, sinon il va s'égarer dans des projets et des programmes décevants, à ce tournant de notre histoire de France.

Disciples du Christ, faites-vous d'abord les apôtres convaincus de sa charité. Tout à l'heure, dans votre prière, vous disiez à Notre-Seigneur votre volonté d'être unis. Prier dans cette unité, travailler ensemble, c'est bien. Mais je vous demande davantage. Notre pays, hélas ! sous l'empire du matérialisme, se laisse aller à l'esprit de haine et de vengeance. Il semble qu'après avoir souffert du joug étranger, qui a laissé dans les cœurs de profonds ressentiments, nous soyons entraînés à retourner les uns contre les autres nos rigueurs. On veut du sang, on veut des têtes. Comme si le Christ n'était pas venu, on veut remettre en vigueur la loi païenne du talion : œil pour œil, dent pour dent. Parce que certains sont tombés victimes pendant la lutte, on voudrait que d'autres, qui pourtant ne sont pas toujours responsables de ce qui est arrivé, payent pour les coupables. N'écoutons pas ces appels de la haine, ces recours aux représailles sanguinaires. Nous sommes chrétiens, montrons-nous partisans résolus de la charité et faisons entendre sa voix. Soyons de ceux qui savent pardonner et qui travaillent à la réconciliation des Français. C'est notre loi chrétienne, mais ne voyez-vous pas que c'est aussi l'intérêt de notre pays ? La France a besoin de notre charité pour apaiser ses divisions et se retrouver unie plus qu'elle ne le fut par le passé.

Voyez-vous, nous ne devons nous mettre à la remorque de personne, mais être plus que jamais nous-mêmes, nous distinguer parmi les autres en demeurant fidèles à l'esprit de notre Evangile. Ne craignons point de nous singulariser par notre charité. Il faut qu'au milieu de notre monde tourmenté et menacé par la haine, on nous aperçoive et on nous reconnaisse à ce signe comme les disciples du Christ.

Un autre point particulièrement important en ce moment où la France reprend dans la liberté sa route vers l'avenir, c'est le problème social. Notre peuple a terriblement souffert. Il aspire légitimement à une situation nouvelle. Ce n'est pas seulement une question d'argent, mais avant tout une question de dignité. L'ouvrier, le travailleur veut occuper une place dans la société, être considéré dans sa profession comme un membre qui contribue à la prospérité de l'entreprise, et non plus comme un simple salarié. Rien n'est plus conforme à notre doctrine sociale chrétienne qui respecte en chacun la dignité de la personne humaine. Dans ce domaine aussi nous devons apparaître nettement tels que nous sommes et ne nous confondre avec les tenants d'aucune autre école. Notre doctrine sociale est aussi hardie que les autres, mais elle en diffère par les moyens qu'elle préconise. Elle a la plus haute idée de la justice qui doit régler les rapports entre les hommes sur le terrain professionnel. Mais elle répudie la lutte des classes et les oppositions violentes nourries de haine et de jalousie. La justice est une vertu d'équilibre qui ne s'obtient pas par la force, mais plutôt par la conciliation des intérêts particuliers dans le cadre du bien commun. Il ne s'agit pas d'assurer la prospérité d'une classe au détriment d'une autre, mais l'équitable répartition entre l'une et l'autre des charges et des profits. C'est difficile sans doute, mais ce n'est pas impossible au prix du mutuel effort que réclame notre doctrine. Soyons donc nous-mêmes ici encore, militons dans nos organisations à nous et montrons par nos réalisations la valeur pratique de nos principes chrétiens.

Ainsi nous serons le levain et nous agirons dans la masse, car si nous gardons notre propre force, ce n'est pas pour nous isoler. Nous nous affirmerons franchement, mais nous ne refuserons de tendre la main à personne. Nous marquerons nettement le chemin que nous entendons suivre et nous entraînerons avec nous ceux qui verront que nous sommes capables de répondre à leurs aspirations.

Je ne doute pas du succès, parce que je suis persuadé que notre peuple de France, douloureusement meurtri, éprouve un immense besoin de paix et de réconciliation, et que si nous savons lui montrer qu'il peut la trouver, sans s'engager dans de nouvelles luttes décevantes, c'est vers ces solutions chrétiennes qu'iront ses préférences.

Parce que fidèlement nous aurons suivi l'Eglise, nous entraînerons la France dans le chemin de sa résurrection.

La tâche est belle, je vous l'expose, chers militants et militantes d'Action catholique, en ce jour du Christ-Roi. Oui, nous voulons qu'Il règne, de son règne pacifique et paternel, sur notre société, comme nous avons voulu qu'Il règne sur nos vies. Soyons les soldats du Christ dans la conquête actuelle. Travaillons à lui rendre notre France, nation privilégiée.

O Christ Jésus, régnez sur nous, sur nos personnes et sur notre pays. Nous vous promettons notre dévouement et, quoi qu'il arrive, notre fidélité. Nous savons que vous avez remporté la victoire sur le monde et que par votre grâce vous avez triomphé du mal. Nous vous suivrons avec la certitude de ne pas nous tromper et de n'entraîner personne dans l'erreur.

Ainsi soit-il.

SYNDICAT RÉGIONAL DES CADRES

Allocution de S. Em. le cardinal Liénart, *évêque de Lille* (1)

Les membres du bureau du Syndicat régional des cadres (C. F. T. C.) ont été reçus en audience le mardi 5 décembre 1944 par S. Em. le cardinal Liénart. Après avoir écouté l'exposé de leur programme, le cardinal les a vivement félicités d'avoir fondé un Syndicat chrétien des cadres et leur a fait la déclaration suivante que nous publions ci-dessous intégralement :

Je suis particulièrement heureux d'apprendre le développement de votre Syndicat chrétien de cadres. Les cadres n'ont pas seulement des intérêts propres à défendre, ils ont une mission à remplir. Placés entre les employeurs et les travailleurs du rang, en liaison avec les uns et les autres, participant aux soucis économiques des premiers comme aux préoccupations sociales des seconds, ils peuvent beaucoup pour les aider à se rapprocher et à se comprendre. Je suis persuadé que l'organisation des cadres, une organisation de caractère nettement syndical, munie d'une réelle autonomie, eût adouci, dans le passé, l'âpreté des conflits sociaux. Je suis convaincu qu'elle constituera à l'avenir une pièce maîtresse de l'organisation professionnelle.

Vous avez très bien fait de consacrer votre dévouement à cette œuvre nécessaire et de le faire sous l'égide de la Confédération française des travailleurs chrétiens. La C. F. T. C., que j'ai toujours encouragée et, au besoin, défendue, ne se présente pas sous l'aspect d'un groupement de classe aux tendances exclusivement ouvrières. Non seulement elle n'a jamais cessé de pratiquer une sincère collaboration des classes, mais elle s'est même efforcée de réaliser dans son sein l'union féconde des masses ouvrières, des travailleurs qualifiés et des cadres qui, par leurs fonctions, relèvent des classes moyennes. En vous donnant aujourd'hui une large autonomie, elle tend à créer comme une première synthèse du monde du travail qui, complétée par l'institution de relations organiques avec le patronat, aidera à épanouir la paix et le progrès social.

J'approuve tout particulièrement que vous ayez situé votre action sur un plan nettement chrétien. Si l'Eglise reconnaît à ceux de ses enfants qui invoquent pour cela de sérieuses raisons la liberté d'adhérer à des Syndicats neutres — à condition évidemment que ceux-ci soient vraiment neutres, c'est-à-dire nullement pénétrés de matérialisme ni orientés vers la lutte des classes, — elle n'en réserve pas moins toutes ses préférences et son maternel appui à ceux qui se réclament ouvertement de sa doctrine et de son esprit. C'est l'enseignement formel des Encycliques pontificales et de la lettre de la Sacrée Congrégation du Concile. Il revêt aujourd'hui un caractère d'urgence. Le devoir syndical n'est pas moins impérieux que le devoir électoral. De la conscience que les chrétiens mettront à l'accomplir peut dépendre demain la solution, bonne ou mauvaise, de la crise sociale ouverte sous nos yeux.

Loin de vous diminuer et de vous paralyser, l'affirmation sociale de votre catholicisme vous stimulera et vous soutiendra dans le labeur parfois aride de l'action professionnelle. Elle vous aidera à y faire prévaloir les grands principes qui, seuls, permettront de restaurer l'ordre social : éminente dignité de la personne humaine, statut moral et matériel de la famille, souci du bien commun, devoirs de justice et de charité, rôle véritable de l'Etat appelé à contrôler, stimuler, orienter l'économie et non à la régir ou à l'absorber, diffusion de la propriété et organisation de la profession destinées à réduire les germes de conflits comme à déprolétariser le travailleur et à l'incorporer à l'entreprise, au métier, à la communauté nationale.

Loin de vous séparer et de vous isoler, vos convictions sociales chrétiennes vous amèneront à coordonner fraternellement vos efforts avec les groupements similaires qui obéissent à d'autres inspirations. Ainsi sera assurée, dans la liberté et le pluralisme syndical, l'union exigée par le bon labeur professionnel.

Pour soutenir votre élan, vous continuerez à puiser la doctrine de l'Eglise dans ces cercles d'études sociales dont je souhaite la multiplication. Vous vous pénétrerez du pur esprit de l'Evangile en participant, dans la mesure de vos forces et de votre temps disponible, aux groupements spécialisés d'Action catholique dont c'est l'une des tâches de préparer des militants pour l'action sociale chrétienne.

Il me reste, comme vous m'y invitez, à bénir votre mouvement en même temps que vos personnes et vos familles, et à souhaiter à votre apostolat — car c'en est un, et des plus efficaces — tout le rayonnement et toute la fécondité qu'il mérite.

(1) Cf. *Semaine religieuse de Lille* (17. 12. 44).

Message du général de Gaulle aux Français

Voici le texte du discours que le général de Gaulle a prononcé dimanche 31 décembre 1944, à la radio, à 20 heures :

Une année disparaît, dont l'histoire dira qu'elle fut l'une des plus grandes qu'a vécues la France.

Oh ! non point, certes, que notre patrie y ait paru dans sa puissance.

C'est un pays torturé par l'ennemi, puis ravagé par la bataille, bouleversé enfin dans ses moyens d'existence et de production, qui vient de vivre les douze longs mois de 1944. Mais c'est un pays résolu, confiant en soi, maître de lui-même, qui vient de réapparaître entre l'Atlantique et le Rhin. Comme un homme qui, se relevant après un grave accident, tâte ses membres, s'essaye à la marche, reprend ses forces et son aplomb, ainsi avons-nous maintenant fait l'inventaire de nous-mêmes.

Blessés, mais debout !

Nous sommes blessés, mais nous sommes debout.

Or, devant nous se tient l'ennemi. L'ennemi qui, à l'Ouest, à l'Est et au Sud, a reculé peu à peu, mais l'ennemi encore menaçant, actuellement redressé dans un sursaut de rage et qui va, au cours de l'année 1945, jouer sans ménager rien les derniers atouts qui lui restent.

Toute la France mesure à l'avance les épreuves nouvelles que cet acharnement comportera pour elle comme pour ses alliés. Mais toute la France comprend que le destin lui ouvre ainsi la chance d'accéder de nouveau, par un effort de guerre grandissant, à cette place éminente qui fut la sienne depuis tant de siècles et qu'il est nécessaire qu'elle garde pour elle-même et pour les autres, je veux

dire celle d'une puissance sans laquelle rien ne se décide, ni la victoire, ni l'ordre du monde, ni la paix.

Car, en dépit des pertes que nous avons subies, de la captivité de deux millions et demi de nos hommes, des destructions causées à nos moyens de transport et à nos usines, du manque cruel de matières premières, nous avons commencé à nous refaire une grande armée, dont tout annonce qu'elle est appelée à jouer un rôle capital dans cette phase décisive de la guerre.

La victoire nous trouvera les armes à la main.

Chaque Français qui réfléchit aux conditions dans lesquelles nous sommes discerne le dur effort d'organisation, de compétence et de discipline qu'une telle entreprise exige du haut en bas de la hiérarchie. J'ai eu naguère l'occasion de dire, je répète aujourd'hui qu'à cet égard le gouvernement a arrêté son plan, qu'il le suit et qu'il le mènera au terme. Après la mise sur pied en Afrique des forces admirables qui mènent la bataille d'Alsace, après avoir pris part à toutes celles de la Méditerranée, comme aux combats de Normandie, de Paris et de Lorraine, après l'incorporation de la magnifique jeunesse qui a, sur le territoire, combattu pour la libération, au milieu même de l'ennemi, voici que commencent dans la métropole les mesures d'appel des classes et de mobilisation.

Tout cela est et demeurera conjugé avec les possibilités progressives d'armement et d'équipement que nous procurent à la fois nos propres fabrications et le concours de nos alliés. A ce sujet, je suis heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui que ce concours vient de nous être largement assuré pour un grand nombre d'unités nouvelles et dans des délais satisfaisants. Jusqu'à l'écrasement total de l'ennemi et l'établissement définitif de la sécurité de la France d'un bout à l'autre du Rhin, pas un jour ne se passera sans que notre épée soit plus lourde. La victoire trouvera, j'en réponds, la France au premier rang et les armes à la main.

Elections au printemps.

Mais aussi, elle la trouvera libre. En dehors des contraintes indispensables de la guerre, chaque Français, chaque Française, a repris possession de soi-même, recouvré la possibilité de penser, de parler, de croire, comme il lui convient de le faire. Et voici que notre peuple, c'est-à-dire la collectivité de 42 millions de Français et de Françaises, va pouvoir recommencer à exercer ses droits de suffrage. A moins que les circonstances de la guerre ne viennent soudain s'y opposer, les élections municipales et départementales auront lieu au printemps prochain.

Ces élections seront, bien entendu, provisoires, et ne vaudront que jusqu'au retour des absents. Il y sera procédé dans la dignité des personnes et dans la liberté des opinions qui doivent marquer le choix des citoyens dans un pays comme le nôtre, accoutumé à la démocratie, et d'autant plus résolu à la recouvrer qu'il a pratiqué plus cruellement l'expérience de ce que lui coûtait le fait de l'avoir perdue. Il y sera procédé sous l'égide de la seule protection qualifiée, celle de l'Etat républicain, s'exerçant par son gouvernement et ses représentants désignés et responsables.

Reprise de l'activité économique.

Mais tandis qu'elle renaît à la vie d'un pays libre, la nation française se débat au milieu de multiples difficultés quant à sa production et à ses échanges. Il est bien inutile d'énumérer les obstacles que tout le monde connaît. Il ne serait pas moins vain d'affecter de détenir le transcendant secret qui peut permettre de les surmonter quand on voudra et comme on voudra.

En vérité, l'activité économique du pays ne renaîtra que peu à peu, à mesure que les transports, la distribution d'énergie, l'importation des matières premières iront en s'améliorant et que notre sol cessera d'être le champ de bataille des nations. J'ai des raisons d'affirmer que l'année 1945 nous apportera de lents, mais constants progrès. On peut espérer, notamment, que le printemps prochain verra revenir dans nos ports un nombre appréciable de navires qui ne seront plus chargés exclusivement de troupes, d'armes, de munitions et de rations militaires. Aujourd'hui, nous devons nous accommoder de ce que nous avons en en tirant durement le meilleur parti possible, et supporter courageusement les contraintes et les déficits.

Mais, en même temps, nous avons le devoir de créer entre tous ceux qui participent à la tâche sacrée de la production française, chefs d'entreprises, ingénieurs, ouvriers, paysans, les modalités et l'atmosphère de cette réelle et franche collaboration dans l'effort, l'initiative, les traverses et le succès, qui doit devenir la psychologie nouvelle de notre activité nationale.

D'autre part, nous devons poursuivre, comme nous avons commencé de le faire, mais sérieusement et solidement, un certain nombre de réformes de base qui correspondent à la fois aux exigences de l'économie moderne et à celles du progrès social.

Sincère et fraternelle union des Français.

Cet effort suprême pour la victoire, la liberté et le renouveau exige l'union de tous les Français. J'entends l'union sincère et fraternelle, non point celle que l'on proclame, mais bien celle que l'on pratique. Dans cette guerre qui dure depuis trente ans, il n'est que trop facile à chacun de découvrir les erreurs et les fautes des autres. Car qui donc en fut exempt ? Sauf un nombre infime de malheureux qui ont consciemment préféré le triomphe de l'ennemi à la victoire de la France et qu'il appartient à la justice de l'Etat de châtier équitablement, la masse immense des Français n'a jamais voulu autre chose que le bien de la patrie, lors même que beaucoup furent parfois égarés sur le chemin. Au point où nous en sommes et étant donné tout ce qu'il nous reste à faire pour nous sauver, nous relever, et nous agrandir, les fureurs intestines, les querelles, les invectives sont injustes et malfaisantes.

Dans la communauté française, tous les Français, paysans, ouvriers, bourgeois, qu'ils fussent, comme on disait naguère, de droite, du centre ou de gauche, ont leur place et doivent la tenir. Nous ne sommes pas de trop en France pour refaire la France mutilée !

« Que nos pensées se rassemblent sur la France. »

Au moment où l'année de la libération s'efface devant l'année de la grandeur, que les pensées des cent six millions d'hommes et de femmes qui peuplent la France et l'Empire s'unissent avec confiance, loyalement, fraternellement ! Que ces pensées se portent vers nos soldats, nos marins, nos aviateurs qui font valoir par les armes la gloire de la patrie.

Qu'elles n'oublient pas nos vaillants alliés qui souffrent et qui luttent comme nous, pour la même cause que nous-mêmes ! Qu'elles aillent trouver dans leur tristesse nos chers, nos braves garçons que l'ennemi nous a pris, mais dont chacun détient en lui une part de l'honneur, du combat, de l'avenir de la France !

Qu'elles entourent celles et ceux qui souffrent en silence pour la patrie : mamans en deuil, femmes à leur foyer vide, enfants malheureux, vieux parents seuls, toutes celles et tous ceux dont le cœur, ce soir, berce tristement leur chagrin.

Français et Françaises que vos pensées se rassemblent sur la France ! Plus que jamais, elle a besoin d'être aimée et d'être suivie par nous tous qui sommes ses enfants. Et puis : elle l'a tant mérité !

DOSSIERS DE LA D. C.

Introduction de " l'ordre nouveau " dans l'Europe centrale

Nous publions aujourd'hui une série de documents sur l'instauration par les Allemands de l' « ordre nouveau » en Bohême-Moravie, en Slovaquie et en Slovénie. Ces rapports datent de l'année 1941, mais si les faits qu'ils révèlent semblent aujourd'hui dépassés par les événements, ils demeurent un témoignage de la haine des nazis à l'égard de la religion, de la religion catholique en particulier, et de leur furieuse volonté de germaniser sinon les habitants, du moins les terres de cette partie de l'Europe acquise au slavisme.

L'Eglise catholique en Bohême et Moravie.

Ces deux pays dont la population est en majorité tchèque (8 millions de Tchèques, cent mille Allemands) furent incorporés au Reich à titre de *Protectorat*. L'acte d'incorporation garantit aux Tchèques la sauvegarde de leur culture nationale, y compris les traditions religieuses qui, depuis les apôtres des Slaves (1) et saint Venceslas sont foncièrement catholiques. Il n'en va pas de même des Allemands catholiques du protectorat (75 pour 100). Ceux-ci partagent le sort des catholiques d'Allemagne proprement dite et doivent subir le régime arbitraire du nazisme. L'éducation de la jeunesse allemande, à l'école et ailleurs, est intégralement donnée selon les principes nazistes. Les écoles confessionnelles ne sont pas tolérées ; toutes ont été supprimées. Il n'est pas permis aux Ordres religieux d'avoir des écoles. Toutes les écoles apostoliques de langue allemande ont été fermées. A Prague, il reste encore la Faculté allemande de théologie avec un Séminaire allemand qui, selon une idée qui date du joséphisme, doit réunir tous les théologiens allemands de Bohême et de Moravie. Mais le nombre des séminaristes y est actuellement minime, la plupart ayant été appelés au service militaire. Beaucoup de prêtres ont été aussi envoyés au front ; nombreux sont déjà les tués et les invalides, et par conséquent il faut s'attendre à une grande pénurie de prêtres allemands. Le Dr Winter, professeur d'histoire ecclésiatique à la Faculté théologique de Prague et chef de l'influent mouvement de jeunesse catholique *Staffelstein*, a apostasié : sur-le-champ il a été nommé professeur ordinaire à la Faculté allemande de philosophie pour y travailler avec d'autant plus de succès contre l'Eglise. En général, on favorise de toutes façons les apostasies des catholiques allemands. Les actes de naissance et de mariage ont été privés de tout caractère religieux, comme en Allemagne.

Toutes ces mesures prises ne concernent pas la nation tchèque (75 pour 100 de cette nation est catholique). Mais on signale des actes de persécution qui font présager une campagne d'anéantissement de l'Eglise semblable à celle qu'on prépare en Allemagne. Quand le Consistoire archidiocésain de Prague obtint un nouveau chancelier, ce dernier fut appelé au palais du protectorat, où on lui signala que le clergé tchèque n'était pas assez loyal à l'égard du Reich et qu'on comptait en quinze ans en finir avec l'Eglise. Un certain nombre de prêtres furent arrêtés pour des bagatelles et l'on mena contre eux une instruction judiciaire ; on rendit la liberté à l'un ou l'autre, mais la plupart se trouvent encore à présent dans des camps de concentration. Dans la plupart des cas il s'agissait de paroles imprudentes : chez le supérieur des Jésuites de Prague, on trouva durant une perquisition la première Encyclique (1) de Pie XII. Les deux Facultés tchèques de théologie, à Prague et Olmütz, furent fermées en même temps que les autres écoles supérieures tchèques, quoique les théologiens des deux Séminaires n'eussent pris aucune part aux manifestations politiques qui occasionnèrent ces fermetures. Les séminaristes reçoivent donc leur éducation sacerdotale dans les écoles théologiques provisoires entretenues par les évêchés. Il n'est permis à aucun professeur d'Université de leur faire des cours. De la sorte, une formation théologique supérieure des futurs prêtres tchèques n'est plus possible qu'au Collège pontifical *Nepomucenus* de Rome. Il s'y trouve actuellement 26 séminaristes de Bohême et de Moravie, mais aucun nouveau candidat ne reçoit plus la permission des autorités allemandes pour aller à Rome ; et les jeunes prêtres qui ont achevé leurs études à Rome n'obtiennent pas l'autorisation de rentrer dans leur patrie, même s'ils ont déjà un poste assuré et malgré les démarches réitérées des évêques pour obtenir le permis de rentrer. Les Ordres et Congrégations religieuses en Bohême et en Moravie doivent aussi recourir à la création de maisons d'études provisoires, ne pouvant pas envoyer à l'étranger, ni même en Allemagne, leurs candidats à la prêtrise. Il est de toute évidence que les autorités nazies tendent à rabaisser le niveau de la formation scientifique et intellectuelle du clergé. Il existe en Bohême et en Moravie trois gymnases tchèques catholiques reconnus par l'Etat, mais l'admission dans ces écoles de nouveaux élèves fut interdite ; c'est donc l'anéantissement de ces institutions. Les pensionnats tchèques tenus par des religieuses ont été simplement fermés ; on laisse encore aux religieuses les écoles primaires et parfois l'enseignement des métiers. Quelques Congrégations tchèques ont dû mettre leurs maisons à la disposition des autorités militaires allemandes, où encore les céder au profit des enfants allemands du Reich. On leur permit pourtant de reprendre la vie de communauté ailleurs, provisoirement du moins. Pour autant que nous le savons avec certitude, à Prague seulement, trois Congrégations ont dû quitter leurs maisons avec ordre de chercher une autre façon de vivre. Ce sont les Frères des Ecoles Chrétiennes de Prague qui déjà auparavant avaient dû donner une de leurs maisons à la Gestapo ; ensuite les Frères de la Miséricorde qui possédaient à Prague un sanatorium renommé, vaste et d'une installation toute moderne ; enfin les Bénédictins de la célèbre abbaye d'Emmaüs, de la Congrégation de Beuron. Leur église fut fermée ; dans le monastère bien situé, on installa des jeunes filles nazies. L'Abbé, ainsi que le grand-maître des Chevaliers de la Croix (*Canonici Regulares SSmae Crucis a stella rubra*) de Prague, durent quitter Prague ; il leur est permis néammoins d'exercer le ministère sacerdotal, interdit à tous les autres moines d'Emmaüs, obligés de la sorte de se chercher une autre occupation.

Les Associations tchèques catholiques, jadis si florissantes, pratiquement n'existent plus. Il en est en grande partie de même de la presse tchèque catholique. Il ne reste que très peu de périodiques catholiques et encore ne peuvent-ils avoir qu'une existence misérable. La feuille dominicale très répandue *Nedele* est interdite. Interdite aussi la remarquable œuvre de presse *Zivotem* qui s'occu-

(1) Il s'agit des saints Cyrille et Méthode.

(1) Encyclique *Supremi Pontificatus.*

pait de la diffusion de brochures catholiques dans le voisinage des églises. La censure catholique des films qui se développait si bien a été supprimée. L'œuvre des Retraites eut un essor très considérable durant la guerre ; tout à coup commença à se faire sentir la persécution ; les maisons de retraite furent fermées l'une après l'autre et appliquées à des buts indiqués par les autorités allemandes.

Toutes les personnes cherchant un emploi public, ne serait-ce que celui de bedeau ou d'employé des pompes funèbres, doivent prouver par documents leur origine aryenne. Aussi les prêtres sont-ils surchargés d'un énorme travail de bureau, consistant à délivrer des certificats de baptême ou de mariage ; tout cela les empêche de s'occuper de ministère sacerdotal. Sur ordre des autorités civiles, des drapeaux doivent être hissés sur les églises. Ces mêmes autorités font sonner les cloches des églises à l'occasion d'événements purement politiques ; cela ne durera d'ailleurs plus longtemps, toutes les cloches d'églises du protectorat ayant été récemment réquisitionnées pour des buts militaires (on ne fit exception que pour les cloches qui se trouvent dans les musées).

Les lois contre les juifs avec toutes leurs injustices sont aussi obligatoires dans tout le protectorat ; elles sont appliquées avec la même brutalité que dans le Reich.

La situation religieuse en Slovaquie.

La République slovaque (2 690 000 habitants) est censée être un Etat indépendant, mais en fait elle dépend grandement du Reich et se trouve sous la surveillance du nazisme. A tous les postes de quelque importance, il y a des conseillers allemands qui observent tout et donnent des « conseils », qu'on est obligé de prendre en considération. En apparence, l'Eglise catholique jouit de la liberté, mais en sourdine on travaille systématiquement pour faire petit à petit prévaloir les principes nazistes, surtout chez les jeunes.

La population allemande de la Slovaquie (128 347 habitants) est encadrée dans les organisations nazistes exactement comme dans le Reich. La jeunesse allemande reçoit une éducation naziste, on la démoralise à l'école et ailleurs. Le travail des Congrégations de la Très Sainte Vierge, jadis si prospères par exemple à Bratislava, est devenu impossible. On a envoyé du Reich en Slovaquie quelques 30 000 enfants qui reçoivent maintenant une éducation entièrement naziste, sans aucune religion ; parfois on entend ces enfants chanter dans les rues des couplets blasphématoires contre le Christ et la Sainte Vierge.

La population slovaque, catholique en majorité (75 pour 100), est en grande partie profondément croyante ; l'opinion publique est très favorable à l'Eglise, de sorte qu'une persécution ouverte de la part du nazisme n'est guère possible. Mais en cachette, on espionne partout et on tire parti de certains individus slovaques irréligieux, qui se sont mis au service du nazisme et travaillent dans un esprit contraire à celui de l'Eglise. Les quotidiens politiques sont rédigés entièrement d'après les indications des chefs nazis ; aussi les documents pontificaux y sont-ils passés sous silence. Dans la première Encyclique de Pie XII, les passages concernant le racisme furent omis. Ce sont les mêmes méthodes que dans le Reich. La *Actio Catholica*, organe de l'œuvre de presse catholique, emprunta à l'*Osservatore Romano* un article où il était dit : « Le Pape étant le Père commun doit rester neutre, d'autant plus que dans cette guerre il est très difficile de dire où est la vérité et la justice. » La censure politique laissa passer cet article, mais le rédacteur de l'hebdomadaire *Katolicke Noviny*, qui l'avait reproduit, fut jeté en prison et la *Actio Catholica* fut supprimée (par ordre de Berlin. *Gardista*, la feuille de la « Garde de Hlinka », organisation de jeunesse, est rédigée totalement selon l'esprit naziste, de sorte que toute la jeunesse est influencée par le nazisme.

La loi contre les juifs est identique à celle de Nuremberg ; ce qui ne convient guère à la Slovaquie catholique.

Déchristianisation et germanisation de la Slovénie.

Nous donnons ci-après les extraits d'un rapport publié en juillet 1941 sur l'ordre nouveau en Slovénie, quelques semaines après le démembrement par le Reich de la Yougoslavie. Le territoire slovène compte 25 000 kilomètres carrés et 1 682 000 habitants.

Déclarations du Gaurat Franz Steindl, chef de l'organisation nationale-socialiste pour le territoire de la Styrie slovène « Steierischer Heimatbund » :

J'ai reçu du Führer cet ordre : « Rendez-moi allemands ces territoires, aussi allemands que le reste de la Styrie !... » La plus belle heure de ma vie sera celle où je pourrai me présenter à mon Führer et lui annoncer : « Mon Führer, vous m'avez donné jadis l'ordre de rendre allemande ma Styrie inférieure : la Styrie inférieure est allemande... »

... Ici dans la Styrie slovène habitaient, il y a huit cents ans, les Allemands. Aussi l'ordre du Führer que toute la Styrie méridionale doit redevenir allemande est pleinement justifié. La langue slovène n'a sous ce rapport aucune importance, parce que la population est de race germanique et fut toujours, même inconsciemment, étroitement unie au reste de la Styrie et à l'Allemagne. La langue est un facteur purement secondaire. Le désir du Führer de regermaniser la Styrie sera exécuté par nous plus vite qu'on ne croit. Pour atteindre ce but, nous occuperons tous les biens des maisons religieuses, des églises et des paysans hostiles aux Allemands. Ce sera ici le domaine d'une nouvelle et mystique religion de sang et de race, et cette religion sera apportée par l'antique race germanique.

Ordonnance du Gauleiter pour la Styrie inférieure, Dr Siegfried Ueberreither, du 2 mai 1941 (Verordnungs und Amtsblatt des chefs der Zivilverwaltung in der Untersteiermark, herausgegeben in Marburg, 6 mai 1941, n° 8) :

L'organe officiel du délégué du Reichskommissar pour la consolidation de l'élément ethnique allemand à Maribor est autorisé à séquestrer et à confisquer les biens des citoyens et des personnes juridiques de l'ancien Etat yougoslave. Ce séquestre et cette confiscation seront exécutés au profit du Reichsgau Steiemark (district du Reich de Styrie) à la disposition du Reichskommissar pour la consolidation de l'élément ethnique allemand.

★ ★ ★

Le chef de l'administration allemande en territoire slovène a publié une ordonnance qui supprime les fêtes de précepte suivantes : Epiphanie, Ascension, saints Pierre et Paul, Fête-Dieu, Assomption, Toussaint, Immaculée Conception. (*Slovenec*, 27. 5. 1941.)

★ ★ ★

Toutes les bibliothèques des paroisses et des Associations ecclésiastiques et culturelles doivent être remises à un groupe motorisé qui parcourt tout le territoire slovène occupé par les Allemands (*Ibid.*, 28. 5. 1941.)

★ ★ ★

Sont interdits à l'avenir dans les églises tous sermons, prières et chants en langue slovène. (*Ibid.*, 18. 5. 1941.)

Persécutions et arrestations systématiques du clergé slovène :

A Maribor, le 11 avril 1941 et les jours suivants, furent arrêtés : trois membres du Chapitre (Mgr François Cukala, le directeur du Séminaire chanoine Louis Osterc et le chanoine Joseph Mirt), tous les professeurs du Séminaire, tous les professeurs de religion dans les écoles moyennes, tous les prêtres employés à la Curie épiscopale. Tous furent internés dans la caserne militaire de Melje à Maribor. Le clergé des campagnes environnantes n'a pas été mieux traité ; dans le district de Ptuj, 3 prêtres sur 57 ont été laissés en liberté ; dans le district de Dravograd, 1 sur 18. A la date du 28 juin 1941, des 254 paroisses du diocèse de Maribor, 163 sont privées de pasteur. Diocèse de Ljubljana, 137 prêtres emprisonnés, 74 chassés du territoire.

Séquestres :

Dès le premier jour de l'occupation allemande a commencé la mise sous séquestre et confiscation de la propriété ecclésiastique, mobilière et immobilière : séquestre de la maison du Chapitre de la cathédrale et du Grand Séminaire à Maribor ; séquestre de la mense épiscopale de l'évêque de Ljubljana et du Petit Séminaire ; séquestre d'innombrables monastères : Franciscains à Maribor, Brezice, Nazarje, Rocno, Kamnik, Brezje ; Capucins à Celje, Maribor, Ptuj... Jésuites à Maribor ; Salésiens à Celje, et à Radna ; Frères Mineurs à Ptuj ; Lazaristes à Celje et à Groblje ; Ursulines de Skofja Loka, et Mekinje ; Sœurs de Charité de Marijin, etc.

Méthodes et procédés :

Dans l'église de Kranj, le 9 mai 1941, l'unique prêtre resté là célèbre la Messe (Rév. Zuzek). A l'élévation de l'Hostie, un officier de la Gestapo entre dans l'église la tête couverte, la cigarette à la bouche. Il s'avance vers l'autel avec son revolver chargé à la main, menaçant de le décharger sur le célébrant. Les fidèles quittent l'église.

A Dom, près de Domzale, la Gestapo fait irruption dans l'église, ouvre le tabernacle, enlève le ciboire et hosties consacrées et emporte le tout dans un sac.

Au collège d'étudiants de Kranje (Dijaski Zavod), la Gestapo fait disparaître livres, crucifix et images sacrées...

Les intellectuels, employés, artisans, commerçants, cultivateurs slovènes subissent le même sort que le clergé. Un exemple entre mille : dans l'après-midi du 4 mai, vers 5 heures, deux S. A. se présentent à Gornja Radgona chez le commerçant Hrastelj :

— Vous avez dix minutes pour quitter votre maison avec votre famille. Chacun peut emporter dix kilos de bagage. Remettez-nous l'or, l'argent et les clés.

Après les avoir pris, ils lui présentent pour le signer le formulaire suivant :

Je déclare quitter librement le territoire de la Styrie inférieure, laisser tout mon patrimoine au Reich allemand, renoncer également au nom de mes successeurs juridiques, à toute indemnité ultérieure. Sous peine de mort, je m'oblige à ne plus jamais revenir dans le territoire de la Styrie inférieure.

Sur refus de signer du commerçant :

— Si vous ne signez pas, votre femme ira en Serbie, et vous, nous vous enverrons en Allemagne.

Le 12 juin 1941, sont apposés sur tous les murs de Celje des affiches rouges avec la mention : *Occupé*. Toutes les familles slovènes sont transportées en Serbie.

Aux Frères Mineurs de Ptuj, expulsés et envoyés en Croatie, le chef de la Gestapo adresse cet adieu :

— Vous êtes Slovènes, nous sommes Allemands... Nous sommes venus ici pour y rester, et c'est pourquoi il faut vous en aller. Quiconque voudrait revenir sera envoyé dans un camp de concentration, d'où l'on ne revient plus, ou simplement fusillé. Ne dites pas de mal contre nous, nous sommes présents partout et nous vous retrouverons n'importe où.

Les arrestations et perquisitions sont, comme l'émigration forcée exécutée généralement de nuit et sans avis préalable, et dirigées par des jeunes gens de 17 à 22 ans, membres des S. S. ou S. A. Les extraits de lettres ci-après peuvent donner une idée du traitement infligé aux personnes incarcérées :

Le 20 mai, on nous a transportés à Begunje à S. vid près de Ljubljana. Nous y avons été bientôt entassés en si grand nombre qu'il ne restait à chacun pour dormir qu'un espace de 40 à 50 centimètres de largeur, sur le pavé, avec un peu de paille. Le soir, on ferme le dortoir de sorte que personne ne peut faire usage du cabinet qui se trouve dans le corridor. Nous devons tous (65 personnes) nous servir d'un baquet qui se trouve dans la chambre... La sortie de chaque jour commence par une longue course à laquelle tous doivent participer, même les vieillards et les infirmes. Ensuite, nous devons exécuter des mouvements de gymnastique... Le mercredi 28 mai, arriva un nouveau groupe de personnes arrêtées à Trazic. Comme l'une d'elles avait parlé dans le corridor, tout le groupe dut sortir et exécuter une course, à un moment où il pleuvait à verse. Le vendredi 30 mai, au moment où nous allions nous coucher, un agent de la Gestapo entre avec bruit dans la chambre On nous fit tous sortir et courir dans la cour au point que plusieurs tombèrent évanouis par terre... Ensuite, on nous fit ramper à plat ventre à travers toute la cour en chantant des chansons allemandes... Par ces lignes vous pourrez apprendre ce qu'est notre vie d'insertion dans l'ordre nouveau. Tout cela est la pure vérité. Nous pouvons tous en témoigner.

... Si je voulais écrire en entier le martyre du peuple slovène, je devrais écrire livres sur livres... Nous avons été arrêtés et emprisonnés, humiliés et battus... En pleine nuit, réveillés, jetés à bas de nos lits et transportés avec nos femmes et nos enfants dans les froids souterrains de la prison tandis qu'on volait nos biens et pillait nos maisons, etc...

INFORMATIONS RELIGIEUSES

Départ de S. Exc. Mgr Valerio Valeri.

L'*Osservatore Romano* du 22 décembre 1944 annonçait officiellement que Mgr Angelo Roncalli, délégué apostolique en Turquie et en Grèce, était nommé nonce apostolique en France. Après cette nomination, la nonciature de S. Exc. Mgr Valerio Valeri auprès du gouvernement français prenait fin. Dès le lendemain 23 décembre, S. Exc. Mgr Valerio Valeri partait en avion pour la Cité vaticane. Trois jours auparavant, le général de Gaulle l'avait reçu solennellement en audience de congé, avec tous les honneurs militaires dus à l'ambassadeur du Souverain Pontife.

C'est en 1936 que S. Exc. Mgr Valerio Valeri, archevêque titulaire d'Ephèse, nonce à Bucarest, fut appelé à représenter le Saint-Siège auprès du gouvernement de la République française. Il succédait à S. Exc. Mgr Maglione, nommé cardinal. Mais il n'était pas un inconnu pour la France, car tous ceux qui l'avaient approché durant les années où il avait rempli à Paris, de 1921 à 1927, les fonctions d'auditeur de la nonciature auprès de Mgr Cerretti, avaient conservé de lui le souvenir d'un prélat de haute distinction et de grande piété, fort au courant des affaires religieuses de notre pays, de sa langue et de sa culture.

Au cours de sa nonciature, S. Exc. Mgr Valerio Valeri n'a jamais cessé de déployer, dans les hautes et délicates fonctions dont il avait la charge, de rares qualités de clairvoyance, de finesse et de tact.

Chaque année, les discours qu'il prononçait comme doyen du Corps diplomatique, en offrant, à l'occasion du nouvel an, ses vœux au président de la République française, reflétaient son sincère attachement à notre pays. En toute occasion, par exemple quand il assistait aux Semaines sociales de Versailles et de Rouen, quand il visita en 1941 la Foire de Marseille et l'Exposition missionnaire, quand il présida en 1943 les fêtes de sainte Cécile à Albi, etc., il sut exalter les grandes qualités de la France, affirmer le prestige et l'influence de la France chrétienne dans le monde, aux heures sombres proclamer sa foi dans l'avenir, dans la résurrection, dans le rayonnement plus splendide encore de notre pays dans l'humanité entière. Avec la France il a souffert, ce qui lui a créé avec elle un lien plus fort et plus intime.

En quels termes délicats il aimait à lui rendre hommage. « La France illustrée par tant de génies et tant de vertus, d'où sont sortis tant de vérité et tant d'exemples, ah ! peut-on la voir sans éprouver une affection qui ressemble à l'amour de la patrie ? Peut-on la quitter sans qu'au souvenir d'y avoir vécu ne se mêle quelque chose de mélancolique et de profond qui tient des impressions de l'exil ? »

En regagnant Rome où le Souverain Pontife l'a rappelé, S. Exc. Mgr Valerio Valeri emporte nos regrets, notre vive reconnaissance pour les services immenses rendus depuis 1936 à notre pays.

Sacre de Mgr Auguste Jauffrès, évêque de Tarentaise.

Mgr Auguste Jauffrès (né en 1886, prêtre en 1907, chanoine titulaire en 1932), vicaire général du diocèse de Viviers, directeur depuis vingt-cinq ans de l'enseignement libre dans ce diocèse, a été nommé par décret de la S. Congrégation Consistoriale du 28 août 1944 à l'évêché de Tarentaise. Il a été sacré à Viviers le 21 décembre 1944 par S. Exc. Mgr Couderc, évêque de Viviers, assisté de NN. SS. Durieux, archevêque de Chambéry (ancien évêque de Viviers), et Bornet, évêque auxiliaire de Lyon. Tous les évêques de la province d'Avignon étaient présents. Le diocèse de Tarentaise était représenté par M. le chanoine Boch, vicaire capitulaire, et d'autres membres du Chapitre cathédral.

Le nouvel évêque de Tarentaise fera son entrée à Moutiers le 16 janvier prochain, fête de saint Jacques de Tarentaise. On sait que de violents et durs combats contre l'ennemi durent encore dans certaines régions de cette partie de la Savoie.

Pouvoir des aumoniers militaires.

Sous ce titre, la Semaine religieuse de Paris (16 *décembre* 1944) *publie la note suivante* (p. 362) :

Les pouvoirs ecclésiastiques (juridiction au for interne, etc.) et les permissions (facilités pour le jeûne eucharistique, etc.) sont accordés aux différents aumôniers militaires par l'Autorité religieuse dont ils relèvent. Quelle est cette Autorité religieuse ?

Actuellement, l'*Ordinarius Castrensis* est S. Em. le cardinal archevêque de Paris. Lui seul a autorité pour donner une juridiction à des aumôniers et les autoriser à faire usage des facultés spéciales contenues dans l'*Index Facultatum* publié par la S. Congrégation Consistoriale du 3 décembre 1939 (*Acta Ap. Sedis*, vol. XXXI, n° 16, p. 710), Mgr Bressoles ayant exactement les mêmes pouvoirs pour les aumôniers de la Marine. Son Eminence a délégué ses pouvoirs à :

M. l'abbé Rodhain pour les aumôniers militaires, les aumôniers des Missions de rapatriement et tous les aumôniers relevant de l'Aumônerie ;

M. l'abbé Houdayer pour les aumôniers de l'Air.

Copie d'une décision du ministre de la Guerre relative au poste de chef de l'Aumônerie militaire catholique aux armées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA GUERRE

Paris, le 10 *novembre* 1944.
231, boulevard Saint-Germain (VIIe).

Le ministre de la Guerre,

Maintient dans les fonctions d'aumônier militaire pour le culte catholique, au titre du service des Prisonniers de guerre et des Déportés, dans les conditions du décret du 9 novembre 1935, M. l'abbé Rodhain Jean.

Il le désigne, en outre, pour exercer les fonctions de chef de l'Aumônerie militaire catholique aux armées.

La présente lettre de service lui servira de titre dans l'exercice de ses fonctions.

Pour le ministre de la Guerre et par son ordre,
le général TAMISIER,
directeur des Personnels de l'Armée de terre.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

NOVEMBRE 1944

18 novembre.

FRANCE. — Le gouvernement décide la création d'une Haute-Cour de justice (3 magistrats, 1 procureur général, 24 jurés, etc.) pour juger le maréchal Pétain, ainsi que les ministres, secrétaires d'Etat, secrétaires généraux, etc., qui ont appartenu depuis juin 1940 au gouvernement de Vichy.

— Le général de Gaulle a reçu, avec le cérémonial traditionnel, M. Duff Cooper, ambassadeur de Grande-Bretagne ; M. Nosck, ministre de Tchécoslovaquie ; M. Schmake, ministre du Chili ; M. Antoine Funck, ministre du Luxembourg, qui lui ont remis leurs lettres de créance.

— Les troupes françaises traversent Montbéliard et font 7 000 prisonniers allemands. Plusieurs forts de Metz sont occupés par les troupes américaines.

— Mort à Paris, en son domicile, de M. Georges-Maurice Paléologue, diplomate et écrivain français. Né à Paris le 13 janvier 1859, entré en 1880 au ministère des Affaires étrangères comme attaché de Cabinet du ministre Freycinet, il s'engage dans la carrière diplomatique. En 1885, il est secrétaire d'ambassade à Rome, puis est envoyé en Chine pour prendre part à la délimitation du Tonkin. Il revint en 1887 au Quai d'Orsay et y demeure vingt ans. En 1907, il est nommé ministre de France à Sofia ; en 1912, directeur des affaires politiques et commerciales ; de 1914 à 1917, ambassadeur en Russie. En 1920, il succède à M. Jules Cambon comme secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et prend sa retraite l'année suivante. M. Paléologue fut un diplomate doué d'un don de pénétration remarquable. Il fut aussi un écrivain distingué. Elu le 7 juin 1928 à l'Académie française (en remplacement de M. Jonnart, décédé), il y fut reçu le 29 novembre suivant par M. Barthou. La liste des ouvrages et articles écrits par M. Paléologue atteste sa profonde culture littéraire et la variété de ses travaux et articles pour *la Revue des Deux Mondes* : reportage, critique littéraire, romans, historien, art chinois. Voici ses principaux ouvrages : *L'art chinois,* 1888 ; *Vauvenarges,* 1890, et *Alfred de Vigny,* 1891 (collection des Grands Ecrivains français) ; *Profils de femmes,* 1895 ; *Sur les ruines,* 1897 ; *Le cilice,* 1901 ; *La cravache* (nouvelles), 1904 ; *Le point d'honneur,* 1907 ; *Rome* (notes d'histoire et d'art), 1902 ; *Essai sur Dante,* 1907 ; *La Russie des tsars pendant la grande guerre,* 1921 ; *Le roman tragique de l'empereur Alexandre II,* 1923 ; *Un grand réaliste : Cavour,* 1926 ; *Les entretiens avec l'impératrice Eugénie,* 1928 ; *Romantisme et diplomatie : Talleyrand, Metternich, Chateaubriand,* 1925 ; *Rome,* 1931 ; *Un prélude à l'invasion de la Belgique, Le plan Schlieffen,* 1904 ; *Alexandra Féodorowna, impératrice de Russie ; Un grand tournant de la politique mondiale,* 1904-1906, Paris, 1934. Les obsèques de M. Maurice Paléologue ont eu lieu à l'église Saint-Augustin de Paris, le 22 novembre.

ETRANGER. — En raison des troubles et de la crise politique belges, le haut-commandant anglais en Belgique avertit, par un radiomessage, la population que les forces alliées prêteront leur assistance au gouvernement pour le maintien de l'ordre.

— On annonce officiellement de Londres la disparition du maréchal de l'Air, sir Trafford Leigh Mallory, parti en avion pour rejoindre son poste de commandant en chef de l'Air pour l'Asie.

— Pour la défense du pays et les besoins de la guerre, les Etats-Unis ont dépensé de juillet 1940 à novembre 1944 229 600 millions de dollars.

19 novembre.

FRANCE. — Allocution radiodiffusée du général de Gaulle à propos de l'emprunt. « La France entend édifier à la fois sa puissance économique et militaire. Du succès de l'emprunt dépend la grandeur même de la patrie. »

— Les troupes françaises ont atteint la ligne du Rhin, au sud-est de Mulhouse.

ETRANGER. — Le ministre belge des Affaires étrangères a annoncé officiellement que la Belgique, la Hollande et le Luxembourg ont exprimé le désir de participer à l'occupation militaire de l'Allemagne.

20 novembre.

FRANCE. — Les troupes françaises sont entrées à Belfort et en Alsace. Le général de Gaulle félicite dans un télégramme le général Delattre de Tassigny de ce brillant fait d'armes.

— Le professeur René Cassin est appelé à la vice-présidence du Conseil d'Etat.

— Le général Brosset, né le 3 octobre 1899, marié

à une des filles de Mangin et père de quatre enfants, commandant une division coloniale française sur le front de Belfort, se tue dans un accident d'automobile. Dès juin 1940, il s'était rallié au général de Gaulle.

— L'Académie des sciences morales et politiques a élu, comme associés étrangers, M. Winston Churchill au fauteuil de M. Nicolas Politis, et le président Roosevelt au fauteuil de M. Raoul Dandurand.

— La reconstruction du viaduc de Beaugency, des ponts de Maintenon et d'Orléans permet de rétablir, sans transbordement, le trafic ferroviaire avec l'Ouest (Tours, Limoges, etc.).

ETRANGER. — L'état de siège est proclamé en Bolivie en raison des mouvements révolutionnaires qui ont éclaté dans une province de ce pays.

— En Belgique, les groupes de la Résistance ont décidé de rendre leurs armes. Défilé de 8 000 à 10 000 hommes dans les rues de Bruxelles en signe de protestation contre ce désarmement.

21 novembre.

FRANCE. — A l'Assemblée consultative, débat sur la politique étrangère : « Faire une Europe en ordre pour avoir une Europe en paix, telle est notre tâche », déclare M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères. Alliance à l'Occident, oui ; mais aussi alliance à l'Orient.

— Derniers combats dans la ville de Metz.

— M. Gaston Tessier a été élu président de la Commission de l'Alsace et de la Lorraine.

— M. René Massigli, ambassadeur de France à Londres, est chargé de représenter la France à la Commission consultative européenne.

— Arrivée à Paris de M. Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique, et de M. Gutt, ministre des Finances, pour s'entretenir avec leurs collègues français de questions économiques et monétaires intéressant les deux pays.

22 novembre.

FRANCE. — A l'Assemblée consultative, clôture par un ordre du jour de confiance du débat sur la politique extérieure de la France. Dans son discours, le général de Gaulle examine un à un les divers problèmes que pose la politique extérieure du pays et il marque avec précision et vigueur les droits, les exigences et les devoirs de la France. Le général a aujourd'hui 54 ans.

— Prise de Mulhouse et de Strasbourg. La croix de la Libération est décernée aux généraux Delattre de Tassigny, de Monsabert et Brosset.

— Un décret de ce jour (*J. O.*, 24. 11. 44) constitue une mission extraordinaire chargée d'apporter aux nations de l'Amérique latine le salut de la nation française libérée. M. le professeur Pasteur Vallery-Radot, de l'Académie française, est le chef de cette mission, avec rang d'ambassadeur. En font partie, entre autres, M. Albert Ledoux, ministre plénipotentiaire, et M. Jacques de Lacretelle, de l'Académie française.

— Mort de M. Joseph Caillaux, homme politique, âgé de 81 ans, dans sa propriété de Mamers. Né au Mans en 1863, inspecteur des Finances, député de la Sarthe, ministre des Finances dans les Cabinets Waldeck-Rousseau (1899-1902), Clemenceau et Monis. Président du Conseil (1911-1912) après Monis, il signa la convention franco-allemande du 4 novembre 1911. Ministre dans le Cabinet Doumergue en 1913, il dut se retirer en mars 1914, après l'assassinat par sa femme, de Gaston Calmette, directeur du *Figaro*. Mobilisé en 1914, envoyé en mission en Argentine (1914) et en Italie (1917), arrêté (1917) et poursuivi devant la Haute-Cour, sous le Cabinet Clemenceau, pour intelligences avec l'Allemagne, condamné en 1920 à trois ans de prison et à la privation de ses droits politiques ; amnistié en 1924, sénateur de la Sarthe en 1924 ; ministre des Finances dans les Cabinets Painlevé (1925), Briand (1926), Bouisson (1935). De 1932 à 1940, il présida la Commission des Finances du Sénat et à ce titre exerça une grande influence sur la Haute-Assemblée ; président du parti radical-socialiste avant la guerre. A publié plusieurs volumes de « Mémoires » où il cherche à justifier son rôle politique et financier. Il a attaché son nom à l'impôt sur le revenu.

— Par décret de ce jour, M. Jules Jeanneney, ministre d'Etat, est investi, pendant l'absence du général de Gaulle, de toutes les attributions civiles et militaires du Chef du Gouvernement.

23 novembre.

FRANCE. — Les troupes françaises de la division Leclerc, parties de la ligne Dieuze-Badonvillers, sont entrées dans Strasbourg après une avance foudroyante de 100 kilomètres en deux jours. A l'annonce de cette nouvelle, l'Assemblée consultative envoie à l'unanimité aux soldats le salut reconnaissant de la nation et accueille avec enthousiasme le retour à la France de la capitale de l'Alsace. Le général de Gaulle a adressé un télégramme de félicitations au général Leclerc.

ETRANGER. — M. Massigli, ambassadeur de France à Londres, a présenté au roi George VI, au palais de Buckingham, ses lettres de créance.

— La Chambre belge accorde au gouvernement des pouvoirs exceptionnels en ce qui concerne l'exercice de la censure, l'interdiction des réunions publiques, etc.

BIBLIOGRAPHIE

LA PRIERE POUR L'UNITE DU MONDE CHRETIEN, par **S. Salaville, A. A.**, 32 pages. Prix, **6** francs ; port, **1** fr. **50**. Bonne Presse.

La prière pour l'unité du monde chrétien est plus opportune et plus nécessaire que jamais. Le P. Salaville qui a consacré toute sa vie à l'apostolat en faveur de l'unité de l'Eglise voudrait entraîner, dans un mouvement d'universelle supplication, une légion d'âmes, spécialement durant l'octave de prières qui va du 18 au 25 janvier. Elégante plaquette *à répandre* le plus possible.

FATIMA, merveille inouïe. Deux films-stop : I. Les enfants, Les apparitions (53 vues) ; II. Pèlerinages et guérisons (52 vues), d'après les documents de l'ouvrage de M. le chanoine Barthas. Chaque film avec un texte commentaire : **50** francs. Service des projections. Bonne Presse.

Ce numéro contient :

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. — Le directeur-gérant : R. Berteaux.